



N°67

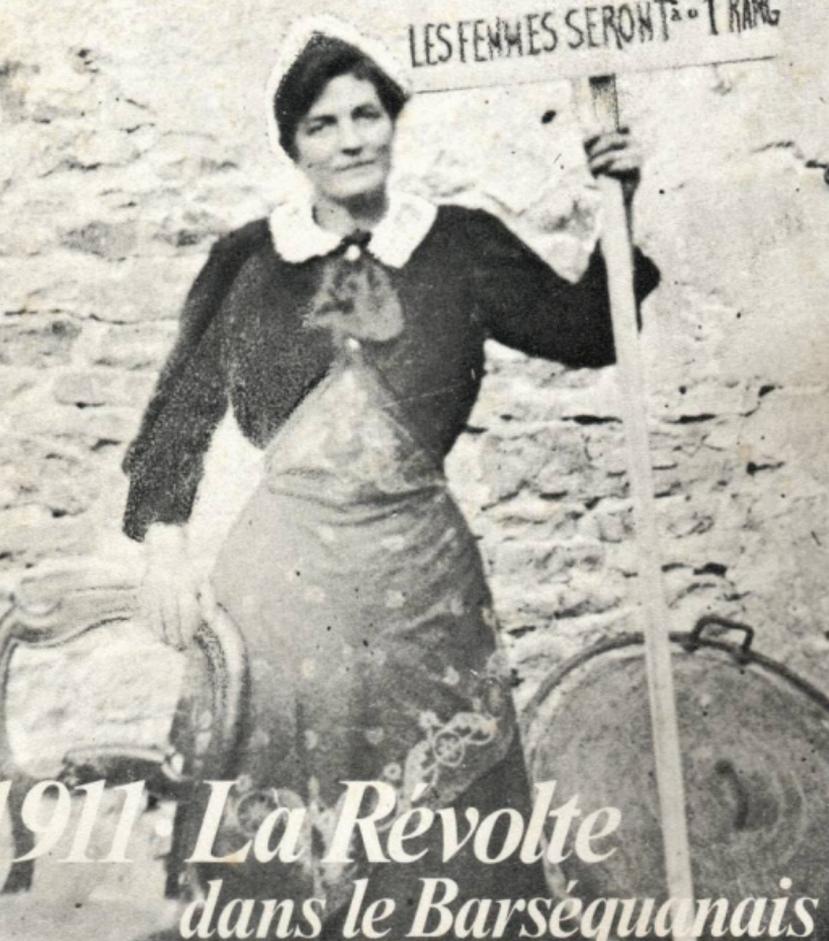
10 FF

Folklore de CHAMPAGNE

CHAMPAGNE... REVOLUTION

LANDREVILLE

LES FEMMES SERONT... 1^{er} RANG



*1911. La Révolte
dans le Barséquanais
Une grande année dans le vignoble aubois*



Bulletin trimestriel

**Société des Amateurs
de Folklore
et Arts Champenois**
Rumilly-lès-Vaudes
10260 Saint Parres lès Vaudes

Gérant
Jean Daunay

Conseiller technique
Gilbert Roy

Conseiller rédactionnel
Jean Déguilly

C.C.P. Safac 16.832.44 Paris

Abonnements

De soutien	30 F
Simple	20 F
Etranger	50 F
Bienfaiteur	100 F

Points de vente

Jean Daunay
Rumilly-lès-Vaudes
10260 Saint Parres lès Vaudes
Au Point du Jour
1, rue Urbain-IV 10000 Troyes
La Pite Librairie
8, ruelle des Chats 10000 Troyes

AOÛT 1979

Numéro 67

**1911 - LA REVOLTE
DANS LE BARSEQUANAIS**

Enquête
Françoise Weining

Photos
Coll. François Chaussin
MJC Landreville
Jean Weining

Maquette
Gilbert Roy

Imprimerie SONODA
Z.I. La Maladière
10300 Sainte Savine
Imprimé en France
Dépôt légal 1979
Commission Paritaire n° 53035

Reproduction interdite
sauf autorisation de l'Éditeur



La Manifestation à Troyes, rue Thiers (actuelle rue Général de Gaulle).

Photos de couverture

I. Champagne ou Révolution (Coll. F. Chaussin)

IV. Vignerons révoltés (Coll. J. Weining)



AVERTISSEMENT

Cette étude n'a pas la prétention d'être une œuvre historique savante. Elle veut être simple ; elle a été faite avec des matériaux qui se trouvent à la disposition de chacun d'entre nous, à la Bibliothèque Municipale de BAR-SUR-SEINE notamment. Elle emprunte à un sujet de mémoire très documenté traité par M. Daniel BECARD en 1971-1972, aux nombreux articles parus dans la presse locale et surtout dans « Le Petit Courrier » qui était imprimé à BAR-SUR-SEINE.

Elle n'entend pas être exhaustive, et ceci pour deux raisons essentielles :

- *elle est centrée sur le Barséquanais et laisse donc un peu dans l'ombre les événements de BAR-SUR-AUBE ; ceci n'impliquant nullement un jugement de valeur.*
- *elle a dû se soumettre aux dimensions de cette revue.*

Elle a été pour moi, l'occasion de redécouvrir et d'approfondir un moment de notre histoire locale dont les récits ont bercé mon enfance.

Ces retrouvailles avec des hommes et des femmes qui ont contribué à faire cette région telle qu'elle est et telle que je l'aime, je les dois à M. DAUNAY qui m'a « ouvert » la revue « Folklore de Champagne ».

Je les dois aussi à François CHAUSSIN qui a mis à ma disposition une riche documentation et à Jean WEINLING, mon mari, qui a apporté sa contribution en illustrant le texte.

Françoise WEINLING

à Jules Guet (1872-1934)

mon grand-père

Vigueron - à Polisy

Counciller municipal et

Homme du Comité Local en 1911.

Il fut dur à la peine

et mourut, pauvre,

après bien des mauvaises récoltes.

Je lui dois mes plus sûrs

et mes plus profondes racines.....



LE VIGNOBLE BARSÉQUANAIS A LA VEILLE DE LA REVOLTE

INTRODUCTION

Terre champenoise ou terre bourguignonne ?

Situé aux confins des deux puissantes provinces, le Barrois, et particulièrement le Barséquanais, a été une terre longtemps écartelée, disputée.

Champagne ? oui ! par son sous-sol calcaire comparable - mais non identique - à celui des « côtes » de la Marne, par ses eaux qui coulent vers le Nord et portent vers Troyes ; par son histoire : le comté de Bar-sur-Seine fut rattaché à la Champagne par Thibaud IV en 1224.

Bourgogne ? oui ! par ses paysages et l'aspect de ses villages aux maisons de pierre et aux toits de « lave » ; par son parler : par un certain état d'esprit - on a la jovialité bourguignonne - par son histoire aussi : le Comté de Bar-sur-Seine fut rattaché à la Bourgogne de 1435 (traité d'Arras) à 1790.

Cette dualité valut à la région d'être souvent une terre d'enjeu, enjeu entre puissants qui cherchaient à se l'arracher.

Mais au début de ce siècle, elle faillit bien être « laissée pour compte » : oubliée, depuis 1790, par une Bourgogne qui l'avait d'ailleurs toujours négligée ; rejetée, en 1908, de la Champagne par un décret de délimitation viticole !

Il fallut toute la farouche détermination des vignerons des arrondissements de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine, il fallut la **REVOLTE DE 1911**, il fallut des années de vigilance et de lutte pour que l'Aube viticole soit réintégrée en Champagne... en 1927 !

Mais si la révolte des Vignerons aubois de 1911 s'enracine dans cette dualité d'une région pas encore bourguignonne et plus tout à fait champenoise, elle est également une émanation et une illustration de la France du début de ce siècle.

Or la France de 1911, quelle est-elle ?

- C'est la 3^{ème} République, solidement installée, avec, à sa tête un gouvernement radical au sens étymologique du mot, c'est-à-dire, se réclamant d'un réformisme audacieux (que n'a du reste pas renié le radicalisme actuel).
- C'est une volonté centralisatrice et la montée du nationalisme contre les particularismes locaux.
- C'est le capitalisme triomphant (70 % de la richesse nationale sont détenus par moins de 2,5 % de la population).

● C'est encore les séquelles de l'Affaire Dreyfus (1898), de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905), se traduisant par une vive opposition entre « Républicains » (socialistes, radicaux) et « Réactionnaires » (conservateurs rattachés à la République, nationalistes, royalistes), opposition qui'un rien peut exacerber.

(On se rappellera que plusieurs de ces mots n'avaient pas le même sens dans les deux camps).

● C'est la montée du socialisme et du mouvement ouvrier, le développement du syndicalisme.

● C'est un climat de misère et d'agitation sociale. De nombreux conflits sociaux perturbent le pays entre 1906 et 1911. L'un de ces conflits aura une influence certaine dans l'Aube ; il s'agit de celui qui souleva le Midi viticole en 1907 et fut conduit par le socialiste Marcelin ALBERT.

C'est donc dans ce « contexte » historique, politique, économique et social que nous allons tenter de faire revivre ces quelques mois de 1911 durant lesquels les Auboisi affirment, dans la lutte et la révolte, leur ferme volonté d'être considérés comme CHAMPENOIS, refusant d'être une nouvelle fois un enjeu, refusant que l'on décide une nouvelle fois, pour eux, de leur destin.

SUPERFICIE DU VIGNOBLE AUBOIS DE 1895 A 1912 (1)

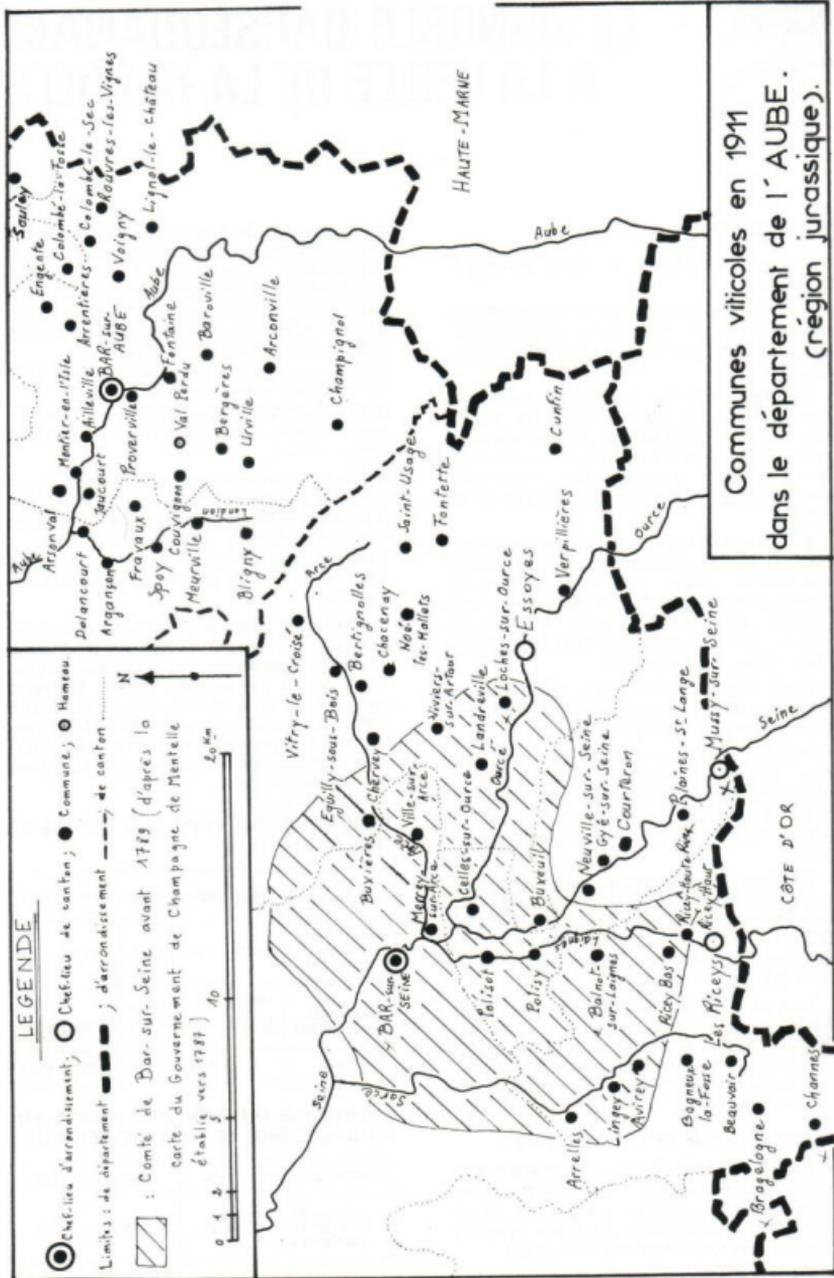
SUPERFICIE (hectares)	1895	1910	1905	1910	1912
Anciennes vignes françaises	18 978	14 243	6 588	1 011	265
Nouveaux plants greffés	1896 32,19	498	2 574	5 714	6 277
TOTAL		14 741	9 162	6 725	6 542

SUPERFICIE DU VIGNOBLE DANS L'ARRONDISSEMENT DE BAR-SUR-SEINE (2)

SUPERFICIE (ha)	1832	1906	1910
Anciennes et nouvelles plantations	12 083	5 133	3 751

Dans ses 34 communes viticoles le Barséquanais compte donc, en 1910, près de 57 % des vignes du département.

Ces chiffres permettent, en outre, de faire 3 constatations :



Carte établie par Daniel BECARD, dans son ouvrage « 1911. La révolte des Vignerons aubois ».

- au XIX^e siècle, le vignoble auboisi est important et florissant, notamment dans le Barséquanais.
- le phylloxéra (3), qui fait son apparition dans l'Aube en 1888, ruine le vignoble et entraîne la disparition progressive des vignes françaises.
- à partir de 1896, le vignoble est reconstitué à l'aide du greffage de bonnes variétés indigènes sur porte-greffes américains. Cette reconstitution coûteuse et lente - les aides de l'Etat sont insuffisantes - peut être considérée comme achevée en 1912.
- le vignoble auboisi, de même que le vignoble barséquanais, ne retrouve pas son importance antérieure (le vignoble de 1912 est à peine le 1/3 de ce qu'il était avant la crise du phylloxéra !).

LE VIGNERON

Le vigneron auboisi est un petit propriétaire, il possède en général moins de 2 ha de vignes. A Balnot-sur-Laignes en 1911, sur 79 propriétaires, 69 ont moins de 2 ha et 1 seulement plus de 3 ha. Donc nombreux sont ceux dont la propriété ne leur permet pas de vivre et

qui doivent recourir à un travail d'appoint (travaux « à façon » pour un bourgeois propriétaire de vignes ; divers travaux en hiver ; moissons en Brie, les femmes sont couturières, lingères, etc...).

Cette propriété est très morcelée : un même vigneron a des parcelles sur différents coteaux. Si cela lui permet de lutter un peu contre la gelée, cela occasionne, en revanche, de nombreux déplacements, source de perte de temps et de fatigues.

A ces conditions d'exploitation difficiles viennent s'ajouter la **crise du phylloxéra** et les **efforts coûteux de la reconstitution**. Aussi le vigneron auboisi se trouve-t-il dans une situation précaire et ses revenus sont faibles. Pierre Gabriel établit dans son ouvrage (4) qu'une vigne de 30 hommes (5) laissait une moyenne de 700 F pour vivre. Or, l'achat, l'aménagement, la plantation de 1 ha de vigne coûtaient 5 044 F ! Ces chiffres permettent de comprendre pourquoi la reconstitution a été lente et faible. Le vigneron a mis, dans cette reconstitution, tous ses espoirs mais aussi toutes ses économies, et il se trouve acculé à la misère.



Désiré Darquoise de Verpillères (A), 91 ans, doyen des vigneronniers ayant pris part à la manifestation du 9 avril 1911 à Troyes.



La vendange. Le travail de la vigne est familial.



Le vigneron auboisi travaille dur, vit pauvrement et connaît bien souvent l'amertume : mévente de son vin, mauvaises récoltes rendues fréquentes par l'absence de protection contre le gel.

Ils vivent chichement, en auto-consommation. Presque chaque ménage élève des volailles, des lapins, un porc acheté en mai et sacrifié vers Noël, et possède une vache. La nourriture est uniquement constituée par des potées de haricots, des potées de choux verts et des ragouts de pommes-de-terre, navets ou carottes, le tout accompagné de lard. Ils font pousser les légumes dans un jardin ou entre les rangs de ceps de vignes. Ils boivent de la « piquette ». Ils n'achètent que des épices. Ils vont très rarement chez le boucher. Pour passer l'hiver, ils achètent une « tonne » (20 kg) de harengs salés. Ils se confectionnent leurs vêtements. Ils vivent dans



Borne provinciale près de Bar-sur-Seine.

des habitations ne comprenant en général qu'une seule pièce, habitations qu'ils ne songent pas à remettre à neuf, faute d'argent.

Tel est le genre de vie misérable des vigneronn aubois vers 1910. (6)

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les régions viticoles de l'Aube se dépeu-

plent petit à petit. *Quand les années mauvaises succèdent aux années mauvaises, quand la série noire persiste, alors c'est véritablement la détresse générale, le découragement, le dépeuplement et la mort d'un pays.* (7) C'est ainsi que la population de l'arrondissement de Bar-sur-Seine passe de 49 171 habitants en 1866 à 33 397 en 1911.

De plus, cette situation misérable est encore aggravée par la mauvaise récolte de 1910 due à de nombreux orages qui provoquent des maladies cryptogamiques. L'Aube produit, en 1910, 3 073 hl contre 58 997 hl en 1909 ! Devant cette situation catastrophique, l'Etat vote un secours de 50 000 F qui sera réparti entre les communes viticoles par une commission qui se réunit le 28 janvier 1911. Mais cela sera bien insuffisant pour soulager la misère et pour apaiser le mécontentement.

Ajoutons à cela que l'hiver 1910 a été rude, que les prix ont eu tendance à augmenter, que la France a connu des périodes d'agitation populaire, et l'on comprendra que, dans ce climat de misère et de mécontentement, le vigneron aubois - modéré pourtant, il est le plus souvent radical - ait revendiqué ses droits. C'était pour lui une question de vie ou de mort.



LE VIN

En dehors du « **rosé des Riceys** », dont la renommée remonterait à Louis XIV, et de quelques bons vins rouges, le vin aubois est un **vin blanc léger et bouqueté. Son prix de vente a toujours été faible** - il varie de 22 F à 45 F l'hl entre 1899 et 1910 - **et très inférieur au prix du vin marnais** qui varie de 60 F à 200 F l'hl.

Au cours du XIX^e siècle, le vin aubois est vendu en partie comme vin de consommation courante, en partie à des négociants marnais et ceci dès 1849.

Mais à la fin du siècle, en raison de la crise du phylloxéra et de la concurrence des vins du Midi, il n'est plus rentable, pour le vigneron aubois, de vendre son vin pour la consommation courante. Aussi est-ce tout naturellement qu'il va chercher à développer ses ventes vers la Marne. Voici un aperçu des quantités de vins aubois vendus à la Marne entre 1895 et 1909.

Année	1895	1898	1900	1903
Quantité (hl)	3399	32733	13724	9266

Année	1906	1907	1908	1909
Quantité (hl)	4698	5727	12165	5948

Par conséquent les vigneron aubois sont habitués à vendre une partie de leurs vins blancs à des producteurs de Champagne de la Marne. Et lorsque, dans les années 1907-1908, on se met à parler d'une délimitation de la Champagne viticole, ils voient là un marché, qui s'ouvre tout grand et surtout, un moyen d'obtenir des débouchés sûrs et rémunérateurs pour leurs vins. D'ailleurs, faire partie de cette délimitation leur paraît acquis d'avance : ils sont champenois, leurs vins sont de bonne qualité, la reconstitution de leur vignoble se termine, alors que la Marne est encore en pleine crise phylloxérique et que ses récoltes sont médiocres au moment où les ventes de Champagne, en France et à l'étranger, sont en expansion et créent le besoin d'un approvisionnement élargi (8).

Mais cet espoir va être déçu par une législation « inique » qui refusera aux vins de l'Aube le droit à l'appellation Champagne.

Pressurage des vins à Loches-sur-Ource (A).



LA LEGISLATION

La législation qui est mise en place à partir de 1908 est le prolongement de la loi du 1^{er} Août 1905 sur les délimitations et a pour but de lutter contre 2 types d'abus :

- 1) il existe en France, et même à l'étranger, de nombreuses contrefaçons du Champagne.
- 2) la fraude sévit dans la Marne. Des négociants secondaires, appelés « fraudeurs », « fabriquent » un Champagne de 2^{ème} ou de 3^{ème} catégorie en s'approvisionnant dans l'Aube, la Touraine, l'Anjou, etc... où ils achètent des vins bien moins cher que dans la Marne.

Ces abus sont contraires aux intérêts :

- 1) des grands propriétaires marnais - Moët et Chandon qui possède un domaine de 550 ha et est allié à la très aristocratique famille des Salignac-Fénelon, Pommery, Mumm, Mercier, etc... - qui cherchent à défendre un Champagne de 1^{ère} qualité. Par un système de contrats, ils détiennent un monopole sur les vins marnais (environ 8/10 des récoltes).
- 2) des petits vigneron marnais qui ont de plus en plus de mal à vendre leur vin et qui craignent la concurrence de régions extérieures à la Marne.

C'est pourquoi un décret de délimitation est signé par le Chef de l'Etat le 17 Décembre 1908 et promulgué le 4 Janvier 1909, malgré les protestations des Aubois et à leur grand mécontentement.

En effet ce décret « inique » exclut l'Aube de la Champagne viticole.

On peut lire dans l'article 1 du décret :

L'appellation régionale = CHAMPAGNE - est exclusivement réservée aux vins récoltés et manipulés entièrement sur les territoires ci-après délimités :

DEPARTEMENT DE LA MARNE :

Arrondissement de Châlons-sur-Marne : toutes les communes.

Arrondissement de Reims : toutes les communes.
Arrondissement d'Épernay : toutes les communes.
Arrondissement de Vitry-le-François : suivent les noms de certaines communes.

DEPARTEMENT DE L'AINES :

Arrondissement de Châteaui-Thierry : suivent les noms de certaines communes.
Arrondissement de Soissons : suivent les noms de certaines communes.

L'Aube ne figure donc pas dans l'aire délimitée, alors même que Troyes est la capitale historique de la Champagne !...

La déception et l'amertume sont grandes dans l'Aube, comme en témoignent certaines cartes postales satiriques.

Cependant, un espoir subsiste car ce décret a pour conséquence majeure d'interdire la fabrication et la vente de Champagne en dehors de l'aire délimitée. Or dans l'Aube il y a peu de producteurs de Champagne (en 1909 il en existe 6 dont 4 à Bar-sur-Aube, ces maisons ont d'ailleurs reçu des récompenses pour leurs vins de Champagne à différentes expositions). Alors, les vigneron aubois comptent bien pouvoir continuer à vendre leurs vins à la Marne, même si ceux-ci perdent encore un peu de valeur en raison de la délimitation.

Mais, cet ultime espoir va être anéanti quand, 2 ans plus tard, le décret sera complété par une loi de finance votée à la Chambre des Députés par 344 voix contre 154 (9) le 6 février 1911, promulguée au Journal Officiel le 11 février 1911 et dont voici les articles 1 et 2 :

Art. 1 - L'expédition de régie délivrée à la sortie des pressoirs, celliers et caves des propriétaires récoltants de la région délimitée « Champagne » portera une mention d'origine pour toute vendange ou tout vin récolté dans cette région.

Art. 2 - Pour bénéficier de la dénomination de champagne, les vins mousseux devront provenir de vendanges et vins qui auront été récoltés dans la Champagne délimitée et auront été, dans cette même région, emmagasinés, manipulés et complètement marutentionnés dans des locaux séparés, sans aucune communication autre que par la voie publique, de tous locaux contenant des vendanges ou vins étrangers à la région. Les mutations entre ces locaux auront lieu sous acquit-à-caution portant mention d'origine.

Cette loi satisfait les Marnais

- les grands propriétaires sauvegardent leur monopole et le renom du Champagne.
- les petits vigneron protègent leurs débouchés.

Pour l'obtenir, ils ont bénéficié des liens qui unissent les grandes familles marnaises à la classe politique et de l'appui actif de leurs parlementaires. Il semble aussi que le gouvernement ait cédé à la pression des manifestations qu'organisent les petits vigneron marnais en janvier 1911, dans la région d'Épernay, manifestations dirigées contre les négociants « fraudeurs ».

D'ailleurs, cet article paru dans le Petit Courrier (10) du 20 janvier 1911 à propos des manifestations du 17 janvier 1911 à Damery, permet d'en mesurer l'ampleur et la violence :

La nouvelle des événements de Damery a provoqué à Épernay une émotion d'autant plus considérable que le bruit court avec persistance d'une rumeur en masse des vigneron vers cette ville. Déjà jeudi dernier, par mesure de précaution, le 31^{ème} régiment de dragons avait été consigné. Très prochainement des expéditions de vins doivent avoir lieu d'Hautvilliers à Épernay. La chose n'ira point probablement sans nouveaux troubles et des mesures sévères sont déjà prises en prévision des désordres.

Le pillage de Damery (11) est l'aboutissement d'un mouvement dont la gravité s'est accrue à mesure que la misère augmentait dans le vignoble. Les lenteurs législatives ont exaspéré les viticulteurs impatients d'obtenir les mesures complémentaires de la délimitation.



En revanche, cette loi consomme la ruine des vigneron aubois : en effet, ils ne pourront plus vendre leurs vins à la Marne en vue de la champagnisation.

Elle a été votée :

- au moment où ils achèvent la reconstitution de leur vignoble qui leur a coûté de gros efforts et dans laquelle ils avaient mis tout leur espoir ; au moment où ils sont acculés à la misère par la mauvaise récolte de 1910.
- en dépit de leurs protestations et de leurs revendications.
- malgré une manifestation regroupant plus de 1 500 vigneron à Bar-sur-Aube, le 29 janvier 1911 et au cours de laquelle est constituée la Fédération des Vigneron de l'Aube dont le Président d'Honneur est Paul Meunier et le Président actif Paul Caillot.

Voici le texte présenté par P. Caillot, adopté par les manifestants et publié dans le Petit Courrier du 3 février 1911 :

Ils se sont ensuite réunis sous la halle où ils ont adopté l'ordre du jour ci-dessus demandant l'incorporation de l'Aube dans la délimitation de la Champagne.

Ils ont raison, les vigneron de l'Aube. Tout le monde sait que la Marne ne produit pas la centième partie du Champagne qu'on boit annuellement en France et à l'étranger. Jadis, le champagne était rare et très cher, seuls les riches pouvaient s'en offrir. Aujourd'hui il est à la portée de tous et il n'est pas, dans nos régions, un banquet ou une fête de famille où le champagne ne pétille sur la table.

Qu'on punisse les fraudeurs qui font du champagne avec des mixtures où il n'entre pas un grain de raisin, mais qu'on laisse les vigneron de la vieille Champagne faire ce vin pétillant, que buvaient nos vieux pères; voilà ce que commande l'équité.

L. DAMPIGNON.

Article reproduit par le Petit Courrier du 3 Février 1911.

D'autre part : une Marne puissante et satisfaite.

LES Parlementaires de la Marne chez le Président du Conseil

M. Monis estime que la Délimitation est bien faite

Paris le 15 Mars 1910. — Le président du Conseil a reçu ce matin les députés et sénateurs de la Marne.

Il les a renseignés sur une enquête ordonnée dans l'Aube par le Ministre de l'Agriculture et leur a fait les déclarations suivantes :

Cette enquête de pur renseignement, n'a pour but que d'éclairer le ministre de l'Agriculture sur certains faits intéressants l'Aube et ne peut avoir d'autre portée.

Elle doit chercher s'il existe des usages locaux de nature à justifier les droits d'une appellation régionale en conformité de la loi du 5 août 1905.

Le gouvernement n'a pas eu à intervenir dans l'organisation de cette enquête dont l'action est limitée strictement à la recherche des renseignements destinés à l'édification personnelle du ministre de l'agriculture et sans tendance aucune du reste.

Le Gouvernement estime que la délimitation viticole de la Marne est faite et bien faite et qu'il n'y a pas lieu d'envisager un changement dans l'œuvre du Conseil d'Etat.

Toujours la puissance de la Marne

Il résulte de cette dépêche, qui nous parvient au moment de mettre sous presse, que la puissance politique des parlementaires de la Marne jette une fois de plus sa force dans l'un des plateaux de la balance.

On peut déjà envisager la défaite de l'Aube comme certaine devant le Gouvernement.

Il n'est pas douteux que nos malheureux viticulteurs, dont la misère extrême sera la conseillère, n'en arrivent à un état de haute exaspération. Leur soulèvement général sera inévitable du jour où, officiellement, on leur fera savoir qu'ils n'ont plus rien à espérer.

L'omnipotence politique des parlementaires de la Marne secondés par M. Magniaudé, de l'Aisne, entraînera alors le gouvernement qui leur cède sur tous les points vers de redoutables éventualités.

E. N.

Paru en 1^{ère} page de l'UNION DEMOCRATIQUE du 16 Mars 1911 (journal hebdomadaire des arrondissements de Bar-Sur-Aube et de Bar-Sur-Seine).

Dans ces conditions, mécontentement et agitation vont devenir :

COLERE ET REVOLTE





ORGANISATION DES VIGNERONS

LA FEDERATION DES VIGNERONS

Président d'honneur : Paul Meunier

Président actif : Paul Caillot



Portrait de Paul Meunier.

Elle se constitue le 29 janvier 1911, lors de la grande manifestation de Bar-Sur-Aube.

Elle obtient seulement qu'une enquête soit faite par le Ministère de l'Agriculture sur le vignoble auboisi. Une commission d'enquête est donc créée par arrêté du 9 mars 1911. Elle a pour but de rassembler les documents commerciaux ayant trait à la climatologie, à la topographie, à la géologie des régions viticoles auboises, enfin des documents sur la viticulture elle-même (plants - taille - rendements - qualité des vins...).

Entre le 12 et le 14 mars 1911, la Commission d'Enquête se rend à Bar-sur-Aube, Bligny, Chervey, Essoyes, Gyé-sur-Seine, Les Riceys, Poliset, Villenauxe. Partout, elle reçoit un accueil chaleureux et est très écoutée des vignerons comme en témoigne cet article paru dans le Petit Courrier du 17 mars 1911 sous le titre « La Commission d'Enquête aux Riceys » :

La Commission d'Enquête nommée par Monsieur le Ministre de l'Agriculture est arrivée aux Riceys, en automobile, lundi à midi trois quarts, venant de Gyé-sur-Seine.

Les membres de la Commission ont déjeuné chez notre réputé maître d'hôtel, M. Cottenet, où ils ont pu apprécier la finesse de nos vins. Leur arrivée, qui d'ailleurs avait été annoncée la veille par le tambour municipal, provoqua la venue d'un très grand nombre de vignerons des Riceys et des localités voisines. Ceux de Balnot dont les crus sont justement fameux, arrivèrent en groupe en chantant l'hymne des vignerons.

La Salle de la Mairie ne pouvant contenir tous les assistants, qu'on peut évaluer à environ 800, force fut de tenir la séance dans la salle de l'hôtel Cottenet...

A la réunion, M. Chêq de Bar-sur-Aube, prit la parole et, en termes éloquentes et chaleureux, rappela ce qui avait déjà été obtenu par l'union et l'énergie des vignerons de l'Aube. Il assure l'assistance de l'esprit de solidarité qui animait son comité et qui devait réunir tous les vignerons de l'Aube dans une seule et commune action.

L'Allocution de M. Chêq a été très goûtée et l'assistance lui a prouvé par ses vivats et ses applaudissements qu'elle partageait ses sentiments.

En résumé, la journée a été calme, mais a laissé cette impression que les vignerons sont décidés à pousser jusqu'au bout la résistance pour assurer le triomphe de leurs justes revendications.

Il est bon de rappeler que la misère est grande cet hiver aux Riceys à la suite de la très mauvaise récolte de cette année. Aussi est-il nécessaire que le gouvernement vienne très rapidement en aide à cette population si intéressante, si l'on ne veut pas voir les Riceys abandonner peu à peu un vignoble qui est le joyau de notre département.

Mais les déclarations faites par le Président du Conseil (12) Monis le 15 mars 1911 à une délégation de la Marne font l'effet d'une bombe et réduisent à néant les espoirs mis dans la Commission d'Enquête. Une nouvelle fois, les vignerons auboisi se sentent bernés et lésés.

Ces déclarations consacrent du même coup l'échec de la Fédération des Vignerons qui a soutenu l'idée de la Commission d'Enquête (13) et surtout l'échec de Paul Meunier qui s'est montré partisan de l'attente et de la négociation et à qui on reproche lenteur, tergiversations, manque d'efficacité.

Aussi, Paul Meunier et Paul Caillot sont-ils très vite considérés comme des bourgeois peu sincères dont il faut se méfier. (14)



LA LIGUE DE DEFENSE DES VIGNERONS DE L'AUBE

Elle est créée par Gaston CHEQ (15) en février 1911 dans le but d'unir tous les vigneron aubois.



Dès le 3 mars 1911, « le Petit Courrier » reproduit l'article suivant paru dans un journal parisien, « Le Matin » :

Ce que nous avons vu, en effet, au cours d'une tournée dans le vignoble, montre un mouvement profond, parfaitement organisé, dont la grève de Fontaines (16) n'est que la première révélation. Dans toutes les communes des deux arrondissements viticoles de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine, il existe à l'heure actuelle un comité secret qui est en intelligence avec un Comité Central.

Des envoyés de ce Comité parcourent le pays depuis huit jours et font des conférences de propagande. A l'issue de ces conférences, on fait signer aux conseillers municipaux un engagement par lequel ils se déclarent prêts à démissionner au premier signal. De plus, on demande à la population de refuser l'impôt...

Aujourd'hui, les communes visitées étaient Couvignon, Spoy, Argançon et Jaucourt.

Cette tournée fut très impressionnante. Le tocsin en marquait les étapes et aussi l'Internationale de l'Aube que tous les vigneron, les femmes et les enfants répétaient avec une énergie farouche. Cette fois, on sent une poussée irrésistible, celle de la colère et de la faim...

Le fameux mouton est devenu enragé.

Très vite la Ligue se structure. Elle est composée de **Comités locaux organisés dans chaque commune viticole.** (17)

Parallèlement au Comité Central, est constitué une **Caisse Locale** afin de se donner les moyens de la lutte. Cette Caisse Locale est alimentée par des subventions des Conseils Municipaux et des syndicats communaux, par des souscriptions publiques et par des dons. Parmi les donateurs, il faut signaler certains négociants marnais, touchés eux aussi par la législation de 1910 et qui avaient intérêt à ce que l'Aube soit réintégrée en Champagne.

Les buts de la Ligue sont :

- que les vigneron prennent en main eux-mêmes l'organisation de la lutte.
- que les vigneron s'unissent ; le grand mot d'ordre de Gaston CHEQ sera toujours : UNITE.
- que les communes viticoles de l'Aube soient réintégrées sans délais et sans conditions dans la Champagne Viticole.

Ces buts sont exprimés clairement dans les appels lancés par les Comités Centraux, soit dans la presse locale, soit par affiches.

Le Comité central de Bar-sur-Seine, réuni au café de la Gare de Polisot, a pris les résolutions suivantes :

1° Il s'associe à l'appel fait aux maires de tout le département par le Comité de Bar-sur-Aube, les invitant à démissionner par esprit de solidarité avec leurs collègues des communes viticoles et en ce qui concerne ces derniers, à refuser l'impôt jusqu'à satisfaction complète.

2° Le Comité de l'arrondissement de Bar-sur-Seine assure les comités locaux de tout son dévouement à la défense de nos revendications et déclare que tous ses membres ont la même compréhension du devoir qui les unit étroitement pour demander que justice soit rendue, c'est-à-dire la réintégration sans restriction ni réserve du vignoble de l'Aube dans la Champagne viticole délimitée ; il les invite à être en rapports constants avec le Comité central afin de le renseigner sur tout ce qui peut intéresser notre cause et à lui communiquer immédiatement les décisions prises.

Il décide que pour la formation d'une caisse indispensable au Comité central pour mener à bonne fin son œuvre, il fait appel au concours de tous et surtout aux comités locaux, auxquels il laisse le choix des moyens.

Le Comité central de Bar-sur-Seine adresse son salut fraternel à ses amis de Bar-sur-Aube et les assure de son concours énergique et de son unité de vues.

Pour le Comité central de l'arrondissement de Bar-sur-Seine,

Le Président : Charles DUBREUIL.

Un appel du Comité Central de Bar-sur-Seine paru dans « le Petit Courrier » du 24 mars 1911.

Le « Bras droit » de Gaston CHEQ est Armand ROBERT de Viviers-sur-Artaut, membre du Comité Central de Bar-sur-Seine. Mais l'âme de l'organisation, comme de la Révolte, fut incontestablement Gaston CHEQ lui-même, comme en témoin ce texte paru dans

Fumisterie et Buff

Vignerons et Vignerons,

C'est qui vous aille dans le ventre, le vin ou le sucre, vous en avez assez de manger à Troyes dimanche.

Les chamois vignerons, se sont des fumistes, des buffiers! Grâce à la Ligue de Défense des Vignerons, dans le département de l'Aube, on a pu empêcher le sucre de venir à Troyes dimanche. Le Comité Central de la Ligue de Défense des Vignerons, dans le département de l'Aube, a pu empêcher le sucre de venir à Troyes dimanche. Le Comité Central de la Ligue de Défense des Vignerons, dans le département de l'Aube, a pu empêcher le sucre de venir à Troyes dimanche.

C'est celle solution est acceptable et le RESPECT de la JUSTICE et DE LA LOI.

Cette solution, le Président du groupe des Parlementaires de l'Aube l'a présentée à M. Chastenet et à son collègue de la Commission d'agriculture. C'est celle que demande M. de Lapparent et les quatre membres de la Commission d'enquête.

C'est celle indiquée dans les ordres du jour que vous avez signés samedi et dimanche derniers.

CEST LA RESTRICTION DE L'ALCOOL DANS LA CHAMPAGNE VITICOLE, avec la libre circulation de vos vins, la faveur des caves algébriques et l'obligation, pour chaque fabricant, de mettre sur chaque bouteille son nom et le lieu de fabrication.

Cette solution, il vous la faut à tout prix. Force sera faite de l'appliquer partout et contre tous. — Ce jour seculaire, nous chamois vos victoires.

Reste votre asserment suggérer toute délimitation, ainsi que par ailleurs le vouloir la majorité des vignerons et des députés, que d'attendre pour une seule et même Champagne la création de cinq vins de Champagne différents.

Cette délimitation, il faut la faire, elle est nécessaire. Elle sera faite, elle sera faite, elle sera faite.

Les Aubeois, dont on n'aura pas voulu entendre les justes revendications, ont dû accepter un régime d'exception, à leur préjudice, pour que l'on puisse faire à Troyes, dimanche, pour élever le vin et le sucre, dans l'ordre et la dignité.

Vive la Champagne!

LE COMITE CENTRAL DE BAR-SUR-AUBE.

Tout le comite de département de l'Aube ont été invités à la manifestation de Troyes, dimanche, pour élever le vin et le sucre, dans l'ordre et la dignité.

Tout le comite de département de l'Aube ont été invités à la manifestation de Troyes, dimanche, pour élever le vin et le sucre, dans l'ordre et la dignité.

Tout le comite de département de l'Aube ont été invités à la manifestation de Troyes, dimanche, pour élever le vin et le sucre, dans l'ordre et la dignité.

Tout le comite de département de l'Aube ont été invités à la manifestation de Troyes, dimanche, pour élever le vin et le sucre, dans l'ordre et la dignité.

Une affiche du Comité Central de Bar-Sur-Aube

LE COMITE CENTRAL DE BAR-SUR-AUBE

Près entre le force délicate des Aubeois et la violence caillote des Marais, le Gouvernement va-t-il nous laisser, en profit des décrets, les balances de la Justice?

Le Comité Central de la Ligue de Défense des Vignerons, dans le département de l'Aube, a pu empêcher le sucre de venir à Troyes dimanche.

On a dans le même ordre d'idées, auprès notamment du Ministère que nos Vignerons se contentent de ne rien faire de ce qui est de la Justice.

Il est facile de sentir que l'on cherche à faire, PAN ORDRE, le courant d'opinion qui permettra à tout ce qui est de la Justice de la Justice.

C'est dans ce que les vins des régions de l'Île-de-France et de la Flandre, par les fabricants de l'Aube, devant d'être, dans le département de l'Aube, on a pu empêcher le sucre de venir à Troyes dimanche.

Les populations de l'Aube, dans une aimable solidarité, ont dû accepter un régime d'exception, à leur préjudice, pour que l'on puisse faire à Troyes, dimanche, pour élever le vin et le sucre, dans l'ordre et la dignité.

Le Comité Central de la Ligue de Défense des Vignerons, dans le département de l'Aube, a pu empêcher le sucre de venir à Troyes dimanche.

Le Comité Central de la Ligue de Défense des Vignerons, dans le département de l'Aube, a pu empêcher le sucre de venir à Troyes dimanche.

Le Comité Central de la Ligue de Défense des Vignerons, dans le département de l'Aube, a pu empêcher le sucre de venir à Troyes dimanche.

Le Comité Central de la Ligue de Défense des Vignerons, dans le département de l'Aube, a pu empêcher le sucre de venir à Troyes dimanche.

Le Comité Central de la Ligue de Défense des Vignerons, dans le département de l'Aube, a pu empêcher le sucre de venir à Troyes dimanche.

Le Comité Central de la Ligue de Défense des Vignerons, dans le département de l'Aube, a pu empêcher le sucre de venir à Troyes dimanche.

Le Comité Central de la Ligue de Défense des Vignerons, dans le département de l'Aube, a pu empêcher le sucre de venir à Troyes dimanche.

Le Comité Central de la Ligue de Défense des Vignerons, dans le département de l'Aube, a pu empêcher le sucre de venir à Troyes dimanche.

Le Comité Central de la Ligue de Défense des Vignerons, dans le département de l'Aube, a pu empêcher le sucre de venir à Troyes dimanche.

Le Comité Central de la Ligue de Défense des Vignerons, dans le département de l'Aube, a pu empêcher le sucre de venir à Troyes dimanche.

Le Comité Central de la Ligue de Défense des Vignerons, dans le département de l'Aube, a pu empêcher le sucre de venir à Troyes dimanche.

Le Comité Central de la Ligue de Défense des Vignerons, dans le département de l'Aube, a pu empêcher le sucre de venir à Troyes dimanche.

mer les aspirations de foules méridionales, avait conquis le surnom de « Rédempteur ».

Ils ont à leur tête un petit homme, sec, énergique, décidé, qui mène la bataille avec une activité de diable. On le voit partout à la fois. Il a l'œil à tout, dirige tout; tout s'efface devant lui. Il est le Chef ».

Par son honnêteté, son désintéressement, l'énergie farouche qu'il déploie, il sait galvaniser les forces, maintenir l'UNITE et obtenir une large solidarité départementale.

On peut aisément deviner que la LIGUE de DEFENSE de Gaston CHEQ, bien structurée, aux mots d'ordre clairs et précis, a vite fait de supplanter la FEDERATION de Paul MEUNIER. Et celle-ci fait rapidement figure « d'organisation morte-née », selon l'expression d'un même texte d'appel du Comité de Bar-sur-Aube.

LES EMBLEMES DE LA REVOLTE

Tout au long de leur révolte les vignerons aubeois se donneront des emblèmes, symboles de leur lutte et de leur volonté d'aboutir à ce que justice leur soit rendue.

● le drapeau rouge : imitant d'autres mouvements révolutionnaires populaires, comme la Commune de Paris en 1871, ils brandissent le drapeau rouge en tête de chacune de leurs manifestations. Puis le drapeau rouge remplacera le drapeau tricolore au fronton des mairies.

Dependant, pour les vignerons, le drapeau rouge est moins un symbole révolutionnaire qu'un symbole de mécontentement. En remplaçant le drapeau tricolore par le drapeau rouge, ils marquent leur opposition au gouvernement au sujet des mesures injustes adoptées à leur encontre.

D'ailleurs, Camille Allard (18) déclare le 18 mars 1911, à Essoyes, que le drapeau rouge est seulement « l'expression de la mauvaise humeur des vignerons dépossédés » et qu'il « flottera tant que justice ne sera pas rendue ».

Au fronton de la Mairie de Poliset.



« Le Temps », un des journaux les plus importants de Paris, le 21 mars 1911 :

« Les Barabins n'ont pas de Marcelin Albert. Ils n'ont pas le fou « sublime » qui pour résu-



Les drapeaux rouges flottent en tête d'une manifestation à Poilissot.

et sur la route qui conduit à Troyes pour la grande manifestation du 9 avril 1911.

Une anecdote rapportée dans « Libération Champagne » du 6 avril 1961, à l'occasion du cinquantenaire de la révolte.



LA BONNE FARCE DES RICETONS

Un vieux Riceton m'a raconté cette histoire amusante :
« Les Ricéys étaient occupés par 2 compagnies du 21^e de ligne, 1 escadron de cavalerie et 20 gendarmes. Rien que ça. Les Ricetons fraternisaient avec les hommes du contingent, pas du tout avec les gendarmes. Ils leur offraient à boire. Un jour ils demandèrent à un militaire, couvreur de son métier, de monter le drapeau rouge au clocher de l'église de Ricéy-Bas. Il le fit de nuit.

Cabré des officiers. Colère du sous-préfet. On appelle les couvreurs du pays, en vain. Au rassemblement, on demande un volontaire. Pas un soldat ne bouge.

L'officier offre par la suite 3 jours de permission. Silence. Prime de 10 fr. Silence.

Les vigneronniers avaient circonvenu le soldat-couvreur. Ils lui avaient promis de le rembourser. Finalement, au bout de quinze jours, la prime était d'un mois de perche et de 5 louis d'or.

Une fortune pour un trouffion. Alors à l'appel du matin, un soldat résolu et audacieux, avec l'accord préalable des vigneronniers, se porta volontaire.

C'était le gars même qui avait juché le drapeau rouge sur l'église ».

L'histoire est digne d'Alphonse Daudet.

● **Le fousseux ou « vsou » ou « psou » :**

C'est l'outil du vigneron. Le fer redressé, il ressemble à une lance. Il est porté sur l'épaule par les vigneronns, lors des manifestations. A la fois symbole du rude travail et de la lutte.

Cette utilisation du fousseux peut paraître insolite à une époque où le temps des jacqueries semble révolu. Pourtant, elle est en elle-même symbolique : ne témoigne-t-elle pas que, dans la lutte, la seule arme du travailleur lésé est, finalement, son outil de travail...



Un « psou » devenu lance (voir p. 7, sa forme normale).

● **l'hymne :** des vigneronns champenois de l'Aube chanté à pleins poumons dans toutes les manifestations sur l'air de l'Internationale, joué par les fanfares qui participent aux défilés des vigneronns.

Les thèmes de cet hymne sont essentiellement :

- la lutte pour la réintégration de l'Aube en Champagne.
- la volonté farouche de lutter jusqu'au bout.

Ce sont donc des thèmes purement revendicatifs et professionnels.

Pourtant 2 idées apparaissent qui peuvent être qualifiées de plus révolutionnaires :

- la critique d'un gouvernement dominé par les puissances de l'argent « cet or qui nous gouverne ».
- l'appel aux vigneronns de la Marne qui témoigne d'une volonté de lutte de classe.

Mais il faut signaler que deux couplets avaient été interdits, en raison sans doute de leur caractère plus subversif. Le dernier n'est pas sans évoquer les évènements de 1907, dans le Midi, lorsque le 17^{ème} d'infanterie refusa de tirer sur les vigneronns révoltés et mit la crosse en l'air.

Voici ces 2 couplets interdits :
 S'il faut, le drapeau rouge en tête,
 Marcher sur le Palais Bourbon,
 Ne craignons pas les baionnettes
 Et bravons le feu des canons
 Soldats, de notre France altière,
 Ne protégez pas les bourgeois ;
 L'armée doit garder la frontière
 Et non lutter contre nos droits.

C'est la lutte fatale
 Levons-nous et marchons
 Sur la Capitale
 En avant, vigneron.

Troupiers, oui, notre cause est chère,
 Contre nous n'allez pas servir,
 Mais considérez-nous en frères
 Et marchons sans nous désunir.
 Du 17^{ème} suivez l'exemple
 En vous mêlant parmi nos rangs
 Pour la justice, luttons ensemble
 L'union nous rendra triomphants.

D'autres chansons et poèmes ont également
 illustré et accompagné la lutte.

JUSTICE & FRATERNITÉ

HYMNE des VIGNERONS CHAMPENOIS de L'AUBE

Air de l'Internationale

1^{er} Couplet

Vignerons, damnés de la terre,
 Marchons tous la main dans la main,
 Pour mettre un terme à nos misères
 Et pour apaiser notre faim.
 Chassés du terroir de Champagne
 — L'or n'a-t-il pas raison de tout ? —
 Par les millionnaires de la Marne
 Vignerons de l'Aube, debout !

REFRAIN

C'est la lutte en Champagne,
 Levons-nous et demain !
 Un' limite normale
 Nous rendra notre pain.

} bis

2^{ème} Couplet

Requins, rois de la politique,
 Unis pour drainer nos sueurs,
 Déshonorent la République
 En spoliant les Viticulteurs.
 Ils ont trinqué à coupes pleines
 Trusteurs, ministres, députés.
 Puis portant le comble à nos peines
 Notre ruine ils ont décrété.

3^{ème} Couplet

Depuis trop longtemps l'on nous berne
 On nous endort avec des mots ;
 Contre cet or qui nous gouverne
 Dressons nous et clamons bien haut !
 Champenois nous serons, quand même
 Nous lutterons contre vos loix.
 Au prix s'il faut de la vie même
 Nous ferons triompher nos droits.

MAI-8-AUBE, IMP. A. LEBRIS & SES FILS

L'Hymne des Vignerons

4^{ème} Couplet

Groupés autour de leurs bannières
 Les moutons en loups transformés,
 Franchiront toutes les barrières
 Pour courir sus aux faux-bergers.
 Plus d'impôt, plus d'élus en place,
 Plus de services d'assurés,
 Un vent de Révolution passe,
 L'injustice fait les révoltés !

5^{ème} Couplet

Sachez ce que fait le poète
 Quand on opprime une région :
 Au peuple il sait payer sa dette
 Par un chant de Révolution !
 Il compose une Carmagnole
 Et sans fanfare ni violon,
 Les trusteurs f'ront la cabriole
 En sautant au son du canon.

REFRAIN

C'est la lutte en Champagne,
 Levons-nous et demain !
 Un' limite normale
 Nous rendra notre pain.

} bis

APPEL

L'avenir de la région, l'existence de milliers de familles dépend
 du triomphe de nos revendications.
 C'est la lutte pour la vie.
 Notre cause est sainte !
 Champenois de l'Aube de tous les partis, de toutes les conditions,
 jurons de la défendre !





● **les slogans** qui figurent notamment sur les très nombreuses pancartes brandies par les manifestants et que l'on voit jaillir au-dessus des têtes sur beaucoup de photographies de l'époque.

Ces slogans illustrent très clairement les revendications des vignerons. Pour peu que l'on se livre à une tentative de classement, les idées-forces apparaissent nettement.

- **Slogans contre le Soissonnais et la région de Châlons-sur-Marne** dont les vignerons aubois ne comprennent pas qu'ils aient pu entrer dans la délimitation alors qu'eux-mêmes en sont exclus (19)
- **L'Aube chassée de Champagne, remplacée par des haricots, ça f...**
- **Le Champagne de l'Aube vaut mieux que la purée soissonnaise. Arrière au jus de fayots.**
- **Le Soissonnais fait p... et v... avec garantie du gouvernement.**

- **Pineau de Soissons** (sous un dessin représentant des haricots).
- **Pineau de Châlons** (sous un dessin représentant une branche de sapin).

Slogans contre la Marne et contre la puissance des grands propriétaires marnais.

- **Hardis gars de l'Aube. Tenons tête aux Marnais.**
- **A bas les faux-frères de la Marne.**
- **Honte aux spoliateurs marnais. Bravo aux vignerons de la Champagne.**
- **Sus aux vautours de la Marne.**

Slogans contre le gouvernement responsable du décret « inique ».

- **Saint Champagne, de votre monis (20)...tère priez pour l'Aube.**
- **La justice aura raison du monis... tère.**
- **A bas Monis, à bas Ruau (20).**
- **On demande chauffeur pour réparer les pannes de la machine gouvernementale sur les chemins de la réintégration de l'Aube.**



- Assez de scandales politiques.
- Argent - favoritisme - intrigues.
- Liberté, égalité, fraternité (ces 3 mots sont rayés et remplacés par) **TYRANNIE**.

Slogans exprimant la ferme volonté de rester Champenois ;

N'oublions pas que Troyes, capitale historique de la Champagne, s'est déjà vue supplantée par sa rivale, Reims.

- Champenois quand même !
- A la conquête de la Champagne.
- Salut à Troyes, capitale de la Champagne.
- Puisqu'en Champagne on n'est plus, habitants de la lune on est devenu.
- Nés Champenois, Champenois nous voulons mourir.
- Champenois nous fûmes, Champenois nous sommes, Champenois nous resterons, Et ce sera comme ça.



Inscription figurant sur le macaron que portaient les manifestants à Troyes le 9 avril 1911.

Slogans exprimant la crainte de devoir se tourner vers des débouchés allemands, or on est en 1911, à trois années de la première guerre mondiale.

- Fontette en Champagne ou rendez-vous à l'Allemagne.
- Champenois ou Prussiens.
- La Prusse aux Prussiens, la Champagne aux Champenois.

On trouve l'écho de cette préoccupation dans une lettre ouverte à Gaston Chéq par un propriétaire du canton d'Essoyes, parue dans le Petit Courrier du 28 mars 1911, et voici quelques extraits :

Si l'inqualifiable duperie commise à notre préjudice n'était pas complètement réparée, il est un moyen bien simple de sauvegarder les droits de tous nos vignerons...

Le moyen, le voici : nous tous, vignerons de l'Aube, nous resterons unis ainsi que nous le sommes actuellement. Nos comités de défense se mettront en relation avec de puissantes maisons allemandes qui nous achèteront en bloc toute la récolte des vignobles de l'Aube...

Ces maisons champagnonnaises alors nos vins et les écoulent sur le marché mondial...

Nos adversaires criront naturellement à l'antipatriotisme, mais bien à tort... C'est en effet une question d'existence... C'est la lutte pour la vie...

Pour ma part, je suis persuadé que nous n'aurons pas besoin de recourir à cette grave éventualité...

(Les Marnais et leurs protecteurs) nous accorderont bien vite par nécessité ce qu'ils nous ont refusé par manque d'équité et au mépris de tout esprit de justice.

Slogans exprimant la misère :

- La faim justifie les moyens.
- Ventre affamé n'a pas d'oreilles.
- Ventre affamé n'a pas de raison.
- Misère en dos (sur un pulvérisateur).
- Contre la misère, pas de barrière.
- Organisation sociale au XX^{ème} siècle : famine.

Slogans contre l'injustice qui est faite aux vignerons aubois, (et ce sentiment d'injustice était profond) :

- On a révisé Dreyfus - on révisera la Champagne.
- Contre l'injustice, résistons.
- Justice ou révolte.
- Justice ou révolution.
- Justice ou plus d'impôts.
- Équité ? Injustice.
- Paix ? Guerre.
- L'injustice fait les révoltes.
- Égalité, justice pour tous.
- Force - vérité - justice-union.
- Je cherche la justice (sur une lanterne).
- Tous les droits aux millionnaires, l'injustice, la misère aux vignerons.



Slogans exprimant la volonté farouche de lutter jusqu'au bout :

- Des actes ! Sus aux traîtres.
- Mort aux traités.
- Pour vaincre l'ennemi, il faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace.
- Ne payez plus d'impôts.
- Courage - Espoir.
- L'Ource gronde.
- Les moutons deviendront loups.
- Esclaves, protestons. Descendants de Danton, l'Aube réclame ses droits.
- La lutte pour la vie.
- Luttant pour notre droit, nous bravons nos loix.
- Malgré vos décrets, par la force nous reprendrons nos droits.

- S'il le faut, le fousseux deviendra lance.
- Champenois ou 93.
- Mourir en combattant.
- Vivre en travaillant ou mourir en combattant.
- Nous sommes prêts à verser notre sang pour conquérir nos droits.
- La Champagne ou la mort.
- Champenois jusqu'à la mort.
- Vaincre ou mourir.

Slogans exprimant davantage une conscience de classe et une volonté révolutionnaire : ces slogans que l'on peut dire plus « politiques » et inspirés du socialisme, ne sont cependant pas les plus nombreux.

- Par la terreur il faut réduire l'exploiteur.
- Aux infâmes tyrans opposons notre sang.
- Contre l'or nous saurons nous venger.
- Les victimes de l'or réclament leurs droits.
- Le capitalisme, voilà l'ennemi.
- L'émancipation des travailleurs ne sera que l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.
- Travailleurs de tous les pays, unissons-nous.
- Justice ou révolution.
- Solution ou révolution.
- Restitution ou révolution.

Ce classement pourra sembler arbitraire, pourtant il fait apparaître :

1) les causes de la révolte :

- la misère,
- un profond sentiment d'injustice, l'impression d'être lésé, spolié, par un gouvernement qui a cédé aux pressions de l'intrigue et de l'argent.

2) la ferme volonté de lutte : on est prêt à lutter jusqu'au bout, voire jusqu'à la mort. Cependant cette lutte est moins politique que strictement professionnelle et économique - une seule revendication : la réintégration en Champagne - même si une sourde conscience de classe transparait, il ne s'agit pas de chan-

ger l'ordre social, la revendication n'est pas révolutionnaire.

Cela correspond d'ailleurs à la volonté bien déterminée de Gaston Chêq. C'est sans doute ce qui lui a permis de maintenir, pendant plusieurs mois cette unité, cette farouche volonté, cette discipline qui ne se sont pas démenties (malgré une tentative de scission dont nous allons parler) et d'obtenir l'élan de solidarité de tout le département. Pourtant Gaston Chêq était socialiste, mais, homme d'une grande intégrité, il n'a jamais cherché à utiliser le mouvement vigneron à des fins idéologiques ou politiques, ni même tenté de satisfaire une quelconque ambition personnelle.

Cet examen de l'organisation des vignerons de l'Aube fait apparaître 2 choses :

1) **La lutte a été bien organisée :** grâce à Gaston Chêq, les vignerons ont su prendre en main leurs revendications, rester unis et déterminés, être sans cesse sur la brèche pour renouveler, diversifier les types d'action, entraîner la solidarité de tout le département.

Il s'agit donc d'un mouvement remarquable par sa cohésion et sa dynamique. Ces deux qualités sont dues à la misère, mais aussi à une solide tradition jacobine et radicale tant dans le Barsuraubois que dans le Barséquanais.

Michel Baroin, dans son ouvrage « Les Aubois et la politique », ne note-t-il pas que le canton des Riceys peut être considéré comme appartenant à la gauche, tandis que les cantons de Mussy, Essoyes, Bar-sur-Seine peuvent être situés au centre gauche.

2) **Des facteurs de divergences existent :** divergences entre la Fédération des vignerons dont on peut considérer qu'elle échoue et la Ligue de Défense des Vignerons qui jouit d'une grande influence. Divergences aussi entre les hommes et notamment entre Paul Meunier, président de la Fédération, et Gaston Chêq, chef incontesté des Vignerons.

Gaston Chêq reproche à Paul Meunier ses hésitations, ses mollesses, ses ambiguïtés, ses mensonges. Et il est vrai que l'attitude de Paul Meunier n'a pas toujours été très claire : il ne rend pas immédiatement publique sa démission de Maire ; il est le seul Conseiller Général des cantons viticoles à ne pas avoir démissionné le 28 mars 1911, il ne participe pas aux travaux des parlementaires aubois qui se réunissent à la Chambre le 17 mars 1911 pour fonder un groupe destiné à défendre les intérêts des vignerons, sous le prétexte qu'il n'a pas trouvé la salle de réunion ; il ne fait qu'un passage éclair à Poliset lors de la manifestation du 19 mars 1911 et déclare :

Je suis d'accord avec le doyen des représentants de l'Aube au Parlement M. Rambourg (21), et à partir de ce jour, je lui laisse la responsabilité et la lourde tâche de défendre nos intérêts (d'après « Le Petit Courrier » du 21 mars 1911).

De son côté Paul Meunier accuse Gaston Chêq de faire le jeu des réactionnaires et le Comité Central de Bar-sur-Aube est, selon lui, une « officine réactionnaire ».

Depuis quelques semaines - écrit-il dans « Le Petit Troyen » (22) du 12 avril 1911, avec le concours de Chêq et des Blot de

Bar-sur-Aube, les Moreau et des Ferlet de Bar-sur-Seine, le parti réactionnaire est intervenu dans la douloureuse crise que nous traversons, non pour défendre les vigneron, mais pour attaquer, vilipender les républicains. On s'est servi de Cheq pour imposer la formation d'un groupe parlementaire de l'Aube, pour paralyser les efforts des élus de gauche. Par ce procédé perfide on a donné la direction de notre action parlementaire à M. Rambourg et aux élus de droite... On a ainsi étouffé, autant que l'on a pu, toutes nos initiatives ; on s'est efforcé de nous imposer toutes les volontés de la réaction dominante.

(Remarquons la contradiction avec les propos qu'avait tenus Paul Meunier à Poliset le 19 mars 1911 et cités plus haut).

A cela, Gaston Chèq répond dans la Tribune de l'Aube du 14 avril 1911 :

Vous êtes connu pour un cynisme, un menteur, un calomnieux, et je vous méprise.

Les propos échangés sont vifs, la divergence est profonde. Cette querelle aura surtout une répercussion dans le Barséquanais où Paul Meunier va tenter une manœuvre de scission après la grande manifestation du 9 avril 1911 à Troyes.

Cette manœuvre a-t-elle été dictée par l'ambition personnelle de Paul Meunier, qui, craignant pour son prestige, tente de « récupérer » son arrondissement et de l'arracher à l'influence grandissante de Gaston Chèq ?

Cette manœuvre a-t-elle été dictée par un gouvernement radical-socialiste (Paul Meunier est lui-même radical-socialiste) qui, se sentant mis en difficulté, tente d'affaiblir et de discréditer un mouvement qui prend de plus en plus d'ampleur ? Cette hypothèse semblerait accréditée par le fait que des journaux parisiens se font l'écho de la scission, voire l'amplifient.

Toujours est-il que c'est de Viviers-sur-Artaut, sous l'impulsion du Maire Léon Contier, grand ami de Paul Meunier, que part la manœuvre. Il s'agit de dissoudre les Comités locaux et de créer un Comité Fédéral. Peu de communes suivront, d'après le Petit Courrier du 28 avril 1911, 5 communes ont suivi Léon Contier : Viviers, Neuville, Buxeuil, Buxeuil, Poliset. Par contre, nombreux sont les comités locaux qui renouvellent leur confiance aux Comités centraux et à Gaston Chèq.

Cinq communes sur cent soixante-douze que compte les deux arrondissements de Bar-sur-Seine et Bar-sur-Aube, ça n'est pas, évidemment, un triomphe pour les lanceurs. Mais c'est trop encore, étant donné surtout le parti qu'on en tire auprès des journaux parisiens, lesquels n'étant plus représentés directement sur place se rendent difficilement compte des réalités de la situation ; le parti désastreux qu'on en tirerait, mieux encore, si par malheur le nombre des communes groupées autour de M. Paul Meunier, inventeur du traquenard dit « cru de l'Aube et magasins séparés », s'accroissait par la contagion du mauvais exemple.

L'heure est donc grave pour la cause que les vignerons et leurs comités, aidés par le groupe des parlementaires restés fidèles à leurs engagements, a mise en si bonne voie, mais qu'une fausse manœuvre pourrait perdre.

Nous demandons aux vignerons et à tous ceux qui veulent, d'un cœur résolu, obtenir la victoire, de vouloir bien réfléchir, sans se laisser troubler par les histoires invraisemblables que raconte le *Petit Troyen*.

Qu'ils se remémorent les incidents ayant marqué l'énergique, l'admirable campagne, toute de solidarité champenoise, qui a abouti à ce premier succès : le renvoi devant le Conseil d'Etat. Ils reconnaîtront, sans peine, quels furent les défenseurs les plus énergiques, les plus avisés de la cause, quels furent ceux qui, n'ayant d'autre souci que celui de vaincre, ne se préoccupèrent, en aucune façon, de la politique, source de division.

M. Paul Meunier et son journal le *Petit Troyen*, se plaignent d'être combattus.

Mais à qui la faute ?

Une vigoureuse invitation à ne pas suivre, Paul Meunier. Petit Courrier du 28-04-1911.

Loches-sur-Ource

Le Comité local de défense des vignerons de Loches-sur-Ource, dûment convoqué, s'est réuni le 26 avril 1911, en la salle de M. Cotton, limonadier. Il adresse ses plus sincères félicitations au groupe parlementaire de l'Aube, au Comité central de Bar-sur-Aube pour l'énergie qu'ils mettent à défendre notre cause commune, et surtout à l'inépuisable président qu'est M. Cheq, et s'engage à continuer la lutte avec plus d'ardeur que jamais, malgré la polémique calomnieuse lancée contre lui.

Accorde comme par le passé sa confiance au Comité central de Bar-sur-Seine.

Vitry-le-Croisé

Les vignerons de Vitry-le-Croisé, réunis le 20 avril, à huit heures et demie du soir, approuvent la conduite et les actes des Comités centraux, notamment ceux du Comité de Bar-sur-Aube, demandent aux Conseils municipaux de se conformer à l'invitation des Comités en renouvelant leurs démissions ; regrettent l'exemple d'indiscipline du Comité local et des habitants de la commune de Viviers ;

Attendent « l'arme au pied » les décisions du Conseil d'Etat, repoussent toute mesure autre que la réintégration pure et simple de l'Aube dans la Champagne délimitée. Ils réprouvent énergiquement l'ingérence de la politique dans la question essentiellement économique de la délimitation, font un pressant appel à l'union de tous, au nom du triomphe de leurs revendications.

Un blâme aux dissidents

Le Comité local de Bar-sur-Seine, réuni le 24 avril, à l'Hôtel de Ville, renouvelle au Comité central de Bar-sur-Aube et tout particulièrement à son vaillant président, M. Cheq, l'assurance de sa reconnaissance pour sa fermeté, son abnégation et son dévouement à la cause viticole.

Il est heureux, lui aussi, de se grouper autour de M. Cheq, d'accord avec le Comité central de Bar-sur-Seine, et de marcher sous sa direction vers le but désiré de tous. « Il regrette que quelques dissidents se soient départis de l'entente commune, gage du suc-

LA REVOLTE



La révolte, dont la toute première manifestation est la grève de Fontaine, le 25 février 1911, se prolongea jusqu'aux premiers jours de juillet, avec des moments très forts et des périodes d'accalmie. Elle a pris différents aspects.

1) LA GREVE ADMINISTRATIVE

- **Grève du recensement** qui doit avoir lieu le dimanche 5 mars 1911. Un journal parisien commente avec une certaine condescendance la décision prise par la commune de Noé-les-Mallets de s'associer à cette grève.
- refus des maires de siéger dans les conseils de révision.

Un de nos confrères parisiens commente ainsi cette décision :

« Une modeste commune de la Champagne vient de donner un charmant exemple de modération révolutionnaire, si l'on peut dire, en prouvant qu'on peut pratiquer l'esprit de révolte avec bonhomie. On l'appelle la commune de Noé-les-Mallets. Les habitants, qui sont de bons vigneronniers champenois, espèrent bien être classés dans les limites officielles de la Champagne viticole. La commission n'en a pas décidé ainsi, de sorte qu'ils contiennent d'être Champenois, mais qu'il leur est défendu, comme à Pietro, de porter le nom de Champenois. Une telle sévérité appelait, de la part des indigènes de Noé-les-Mallets, une protestation, et, étant donnée la manière dont se manifeste la mauvaise humeur de notre prolétariat, on pouvait craindre de regrettables aventures; ces braves gens bornèrent l'expression de leur mécontentement à ceci : ils refusèrent de se soumettre aux opérations du recensement. Dès l'instant qu'on ne les accueillait point parmi les producteurs de la Champagne, ils ne veulent pas être comptés parmi la population de la France. Voilà un procédé de grève qu'on ne saurait trop recommander aux hardis compagnons des syndicats; si les meneurs de la C. G. T. écoutaient la sagesse des vigneronniers de Noé-les-Mallets, l'art de gouverner deviendrait bientôt le plus facile, et le plus séduisant des métiers ».

L'image des « moutons champenois » n'est pas loin.
Cité dans le « Petit Courrier » du 10 mars 1911.

- le 21 mars, les conscrits d'Avirey-Lingey refusent de se présenter devant le Conseil de Révision et défilent avec un drapeau rouge déployé et une pancarte portant l'inscription « Quand l'Aube en Champagne sera, Soldats on sera ».

● Grève de l'impôt

PROTESTATION

Les contribuables soussignés de la commune de Bar-sur-Seine, déclarent accepter une entière solidarité avec le Comité central de la défense des vigneronniers.

Approuvent les décisions prises par les municipalités et par les élus qui ont envoyé leur démission.

Comptent sur l'énergique intervention des sénateurs et députés de l'Aube pour forcer le gouvernement à réformer ce décret inique de délimitation, qui aurait pour conséquence la ruine totale de tous nos pays.

S'engagent toujours par esprit de solidarité à refuser le paiement de l'impôt.

(*Suivent les signatures.*)

Ainsi les contribuables de Bar-sur-Seine font paraître cette protestation dans le « Petit Courrier » du 24 mars 1911.

● démission des Conseils Municipaux à partir du 16 mars 1911 à l'appel de la Ligue de Défense des Vigneronniers.

La crise dont toutes les populations urbaines et rurales du département de l'Aube souffrent actuellement ne fera que s'accroître. A la ruine des vigneronniers succéderont inéluctablement la ruine du commerce, le chômage de l'industrie, la mévente des produits agricoles.

Chassés, vous et nous, de la Champagne, notre pays, nous avons tous comme but d'y entrer, et pour ce faire, votre devoir est d'user de tous les moyens nécessités par les circonstances.

Pour vaincre il nous faut être forts, pour être forts, soyons unis !

L'unité de vues implique l'unité d'action.

Nous comptons donc sur votre esprit de justice et de solidarité pour tendre une main secourable à vos frères malheureux, livrés à la plus noire misère.

A cet effet, le seul moyen efficace consiste à adresser à M. le Préfet, la démission collective du Conseil Municipal de votre commune.

dans Almanach - Annuaire de Bar-sur-Seine 1912.

- 16 mars 1911 : démission de Bar-sur-Aube.
- 17 mars 1911 : démission des 28 communes viticoles du Barsuraubois.
- 18 mars 1911 : démission de Bar-sur-Seine, de Troyes et des communes viticoles de l'arrondissement de Bar-sur-Seine.
- 19 mars 1911 : 23 démissions sont remises au Sous-Préfet de Bar-sur-Seine, M. Leydet.

Peu à peu, la vague de démissions s'amplifie, les communes non viticoles s'associent à ce mouvement.

Ainsi, la commune de Magnant, dont la démission est annoncée dans le « Petit Courrier » du 24 mars 1911.



Au cours d'une importante manifestation, le 9 mars 1911, à Bar-sur-Aube, les feuilles d'impôts sont brûlées.

Magnant

Le Conseil municipal de Magnant, se solidarisant avec les pays vignobles, vient de donner sa démission à l'unanimité, afin de protester sur la délimitation de la Champagne.

Annnonce de la démission de CHANNES dans le « Petit Courrier » du 24 mars 1911.

Channes

Le Conseil municipal de la commune de Channes, réuni en séance extraordinaire, le 21 mars dernier, a adressé sa démission collective à M. le préfet de l'Aube pour protester contre l'exclusion de notre département de la Champagne.

Tout le monde ne peut qu'approuver la décision prise par les représentants de notre commune.



Et le 16 mai 1911, alors que le Département compte 446 communes, 275 Conseillers Municipaux ont fait parvenir leur démission au Préfet, soit un peu plus de 61 %. De plus, sur les 26 Conseillers généraux, 13 démissionnent dès le 19 mars 1911, les 13 autres refusent de siéger.

Un grand nombre de Conseillers d'Arrondissement donnent également leur démission : dans l'arrondissement de Bar-sur-Seine, 5 Conseillers d'Arrondissement sur 9 remettent leur démission au Sous-Préfet, le 19 mars 1911 ; 2 nouvelles démissions sont annoncées le 21 mars.

La vie administrative est paralysée ; seuls les services préfectoraux fonctionnent à peu près normalement.

Un article du « Temps », du 17 avril 1911 décrit bien la situation :

On peut naître, on peut mourir : il n'y a personne pour tenir les registres de l'Etat Civil, on ne peut pas se marier et je sais une commune où 3 jeunes amoureux et 3 jeunes fiancées attendent impatiemment la décision du Conseil d'Etat sur la délimitation de la Champagne...

Les vigneronniers ni ne pillent, ni n'incendient, ils ne vont pas au-delà de petites manifestations qui n'ont donné lieu jusqu'ici à aucune catastrophe : ils pratiquent seulement le sabotage de l'administration avec une régularité et une unité qui témoignent en faveur de leur discipline.

● Le 23 avril 1911, le Comité Central de Bar-sur-Aube demande aux vigneronniers et agriculteurs de ne pas présenter leurs chevaux pour le recensement.

2) Création et nombreuses réunions des Comités Locaux et du Comité Central de Bar-sur-Seine.

● Entre le 12 et le 19 mars 1911, les Comités Locaux se constituent dans toutes les communes viticoles du Barséquanais, à la suite de l'appel lancé par un Comité Provisoire qui s'était constitué le dimanche 12 mars 1911 à Polisot, en présence d'une assemblée de 2 000 vigneronniers.

Texte de l'appel relevé dans le Petit Courrier du 17 mars 1911

Le Comité Provisoire de Défense Viticole, constitué à Polisot invite les maires des communes de l'arrondissement de Bar-sur-Seine à former immédiatement les Comités Locaux afin d'arriver sans retard à l'organisation d'un Comité d'Arrondissement qui sera chargé d'agir de concert avec celui de Bar-sur-Aube pour la défense énergique des viticulteurs aubois.

En conséquence, les maires des communes et un délégué de chaque Comité Local sont instamment priés de se trouver dimanche prochain, 19 mars, à 1 h 1/2 du soir, à Polisot, salle Cornillot, à l'effet de constituer un Comité définitif.

● Le Comité Central de Bar-sur-Seine est constitué le dimanche 19 mars 1911 à Polisot. Les membres élus par les délégués des Comités Locaux sont :

MM. DUBREUIL, Maire de Gyé-sur-Seine, Président.
 MOREAU, Maire de Bar-sur-Seine, Vice-Président.
 ROYER, Maire de Balnot-sur-Laignes, Vice-Président.
 FLEURY, Propriétaire à Courteron, Secrétaire.
 COUCHE, Maire de Celles-sur-Ource.
 JOEFFROY, Maire de Chervey.
 PERSONNET, Maire d'Essoyes.
 ROBERT, Maire de Landreville.
 ROBERT, Propriétaire à Viviers-sur-Artaut.
 SICARDY, Propriétaire à Ville-sur-Arce.
 SONNET, Maire des Riceys.
 VIELHAEUSER, Conseiller Municipal aux Riceys.

Immédiatement le Comité Central lance un appel qui paraît dans « Le Petit Courrier » du 24 mars 1911 :

Les comités étant créés, il faut sans relâche tenir des réunions, lancer des appels, renouveler les mots d'ordre, recueillir des fonds, faire front aux pressions du gouvernement et de l'administration préfectorale, rester « l'arme au pied » selon une expression fréquemment employée.

Exemple de création d'un Comité Local : Polisy

A POLISY

A Polisy les vigneronns ont voté l'ordre du jour suivant :

« Les vigneronns de la commune de Polisy, réunis à la mairie le 13 mars 1911, au nombre de 80, protestent à nouveau contre l'inique décret qui les a si injustement exclus de la Champagne viticole.

« Déclarent que seule la réintégration de l'Aube dans la champagne viticole les sauvera de la ruine qui les attend ; que les sacrifices qu'ils ont faits pour reconstituer leurs vignobles l'ont été dans le but de vendre leurs vins aux commerçants de la Champagne, attendu que de tout temps ce genre de commerce a été pratiqué dans la commune pendant les années de 1873 à 1909.

« A cet effet, nomment une Commission locale composée de dix membres élus par les vigneronns présents et ainsi composée : MM. Charvot Elie, maire ; Gruet Jules, Thomassin Charles, Crenillier E., Bouvier E., Demeuve Félix, Malot Ernest, Moutard Paul, Piollot, Royer Victor.

« Les vigneronns donnent pleins pouvoirs à la dite Commission pour les représenter et défendre énergiquement leurs intérêts toutes fois que les circonstances l'exigeront.

(*Suivent les signatures.*)

La Commission a nommé en outre deux délégués pour assister à la réunion qui aura lieu à Polisy, le dimanche 19 mars. On été désignés à cet effet MM. Charvot, maire, et Gruet Jules, conseiller municipal.

Leur activité est débordante et témoigne de leur ferme volonté d'aboutir.

Il n'est pour s'en persuader, que de lire cette proclamation lancée par le Comité Local d'Avirey-Lingey, parue dans « Le Petit Cour-

rier » du 24 mars 1911, et exemplaire à plus d'un titre :

Aujourd'hui, dans quelques communes, le gouvernement fait distribuer des secours aux malheureux vigneronns.

En vous conseillant de ne pas payer vos impôts, votre Comité aurait dû, en toute logique, vous conseiller de refuser ces secours, mais connaissant votre profonde misère, il n'a pas cru devoir le faire.

Mais pourquoi les secours arrivent-ils à pareille heure ? Vigneronns, ne vous laissez pas leurrer une seconde fois. Le gouvernement espère-t-il, avec quelques deniers, calmer votre sourde colère ? Espère-t-il, avec une fraise, apaiser votre faim ? Il n'y parviendra pas par ce moyen !

Nous vous conseillons d'accepter ces secours, si maigres soient-ils, ne serait-ce que pour payer le lait de vos enfants et donner un acompte au boulanger pour avoir un nouveau délai de crédit. S'il en reste un peu, employez-le à forger des armes nouvelles qui, cette fois, devront nous conduire à la victoire, c'est-à-dire verser votre obole, si minime soit-elle au Comité Central de Bar-sur-Seine chargé de la défense de vos droits sacrés.

Et surtout, vigneronns, continuons la lutte. Pas de défection dans nos rangs, le triomphe de nos droits est à ce prix.

La misère, l'injustice, la certitude de son droit, la volonté de lutte, tout est dit ici avec dignité, vigueur, enthousiasme et abnégation aussi.

A lire tant de comptes rendus de réunions, de textes d'appel, on mesure ce qu'il a fallu de dévouement à tous ces vigneronns pour être présents partout, sur tous les fronts et poursuivre l'action, sans relâche, pendant plusieurs mois.



Le « révolté » part manifester.

En effet, il ne faut pas perdre de vue qu'à l'époque les communications sont lentes (on se déplace à pieds, au mieux à bicyclette, rarement avec une voiture à cheval, plus rarement encore avec une automobile), la radio et, bien sûr, la télévision n'existent pas, c'est le « tambour » qui donne lecture des divers appels et proclamations, c'est le tocsin qui appelle à la manifestation !



Rassemblement à Baroville.

3) LES MANIFESTATIONS DANS LE BARSEQUANAIS

En restreignant l'étude des manifestations au Barsequanais, il ne s'agit pas de minimiser le rôle du Comité Central de Bar-sur-Aube qui a été comme la figure de proue du mouvement, lui donnant l'impulsion et prenant toujours l'initiative des actions à mener. Il s'agit, en réduisant l'espace couvert, de décrire les manifestations avec plus de précision, tant par le texte que par l'image. Le texte est presque toujours emprunté au Journal local : « Le Petit Courrier ».

- 12 mars, manifestation à Polisot rassemblant quelque 2 000 vigneronns, le Comité Central est constitué.
- 18 mars, manifestation à Essoyes.



Essoyes, grève du recensement.

3 000 personnes se rassemblent à l'occasion du Conseil de Révision. Vigneronns et conscrits portent des drapeaux rouges et chantent l'Internationale des Vigneronns. Tous les emblèmes de la Révolte y sont déjà !

Des manifestations semblables se dérouleront le 20 mars à Mussy, le 21 mars aux Riceys.

- 19 mars, manifestation à Polisot, puis Bar-sur-Seine elle rassemble, selon certains, plus de 10 000 vigneronns.

Quoique privée de la présence du groupe parlementaire, (23) la réunion de Polisot n'en fut pas moins des plus importantes. Plus de 10 000 vigneronns venus de toutes les communes de l'arrondissement y assistèrent. Les chemins, les routes conduisant à cette localité étaient noirs de monde et pendant toute la matinée, les trains n'avaient cessé de déverser à la gare une foule énorme...

A midi et demi, la cloche de l'Église est mise en branle et un canon, installé sur la colline qui domine Polisot, tonne à intervalles réguliers. La population presque tout entière s'est portée à l'entrée du village afin de recevoir ses hôtes...

Puis, c'est le long cortège des vigneronns précédés des sociétés de musique qui se dirige sur la place, devant l'hôtel Cormillot où une société musicale joue l'hymne des vigneronns qui est repris en chœur par les manifestants.

A 2 heures a lieu, dans la Salle Cormillot, la réunion ayant pour but de constituer le Comité Central de l'arrondissement de Bar-sur-Seine (voir sa composition p.26). Au cours de la réunion, M. Blot de Bar-sur-Aube, lance un appel à l'unité ; M. CONTIER, maire de Viviers-sur-Artaut ne peut pas prendre la parole, il est interrompu par des cris « Pas de politique, Restons unis ». Quant à Paul Meunier, il fait une brève déclaration (voir le texte de cette déclaration p. 21) avant de quitter Polisot pour se rendre à Bar-sur-Aube. Puis, la séance est levée et les manifestants décident de se rendre à Bar-sur-Seine.

Sur la route, la longue théorie des manifestants atteint près de 2 km...

Vers 4 heures, la colonne commence à entrer en ville...

Les drapeaux rouges - emblèmes de la révolte - claquent au vent, les fanfares éclatent, dominés par le roulement des tambours.

On suit la grande rue pour arriver sur la Place de la République et devant la Sous-Préfecture.



Les chemins, les routes, sont noirs de monde...



A la gare, les trains déversent une foule énorme...
10 à 12 000 manifestants reprennent en chœur l'hymne
des vignerons.



Le cavalier qui précède les manifestants est M. FONTAINE de Fontette.





Arrivée Faubourg de Châtillon.



... et devant la Sous-Préfecture.



La foule des vignerons se masse dans la cour de la Sous-Préfecture



Les esprits sont surexcités et l'orage n'est pas loin d'éclater.

- A la Sous-Préfecture ! crie-t-on.

Les manifestants n'ont que quelques pas à faire, mais les portes sont fermées, et ils ne veulent point attendre.

Un nommé Fortier-Lajeunesse escalade les grilles, décroche le drapeau tricolore qui flotte sur l'édifice et le remplace par des drapeaux rouges et des pancartes. Puis, il descend dans

la cour et ouvre à la foule. Alors, c'est une ruée indescriptible jusqu'au fond du jardin où vont s'assembler les emblèmes...

Pendant ce temps, quelques exaltés envahissent les couloirs des bureaux proférant des menaces. D'autres s'agrippent aux fenêtres et vont se jucher jusque sur la marquise...

Mais voici que M. Leydet, Sous-Préfet, paraît sur la terrasse. On entend une longue clameur...

A. VILLAIN
Bar-sur-Seine

BROCARD
Celles

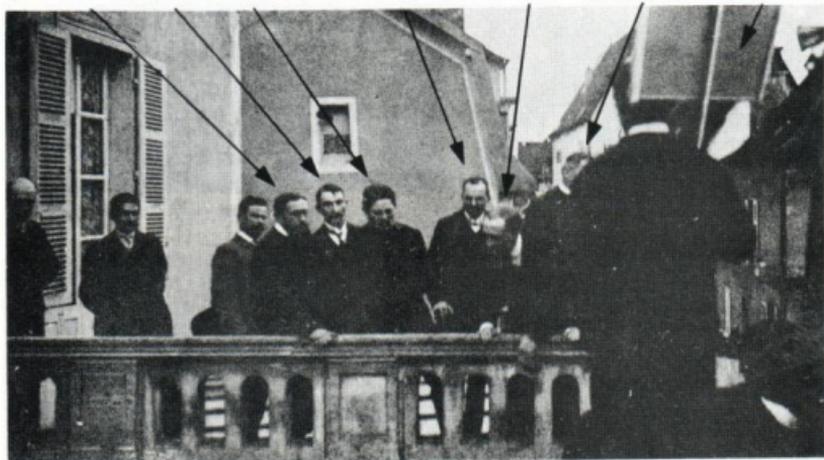
TIBY
Essoyes

CH. MOREAU
Maire de Bar-sur-Seine

LEYDET
Sous-Préfet

DUBREUIL
Gyé-sur-Seine
Président
du Comité Central

Pancarte de
Noë-les-Mallets



Mes chers amis, dit-il en substance, vous savez que le gouvernement veut examiner vos revendications avec la plus grande bienveillance. La Commission d'Enquête réunira tous les documents établissant les usages locaux et constants. Vous allez obtenir satisfaction.

Votre cause est trop juste pour que tout le monde ne soit pas avec vous et vous la défendez avec un calme et une dignité qui vous valent toutes les sympathies. M. Leydet termina par un salut aux bons champenois qui, après des jours de deuil, verront bientôt des jours de joie.

Une oration est faite au Sous-Préfet.

Ensuite M. Allard, de Landreville, placé à l'une des fenêtres de la maison faisant face à la Sous-Préfecture, prononce une vigilante allocution saluée par les bravos de la foule...

La manifestation est terminée et la foule s'écoule ensuite dans le plus grand calme.

D'après « Le Petit Courrier » du 21 mars 1911.

● 6 avril, constitution du BATAILLON de FER de l'arrondissement de Bar-Sur-Seine.

Il est constitué de 300 volontaires, divisé en 3 sections. Chaque vigneron porte :

- son « fousseux » redressé en lance et enrubanné de rouge.
- sa musette, son baril, parfois sa pèlerine en bandoulière.
- un macaron rouge avec ces mots : « Champenois nous fumes, Champenois nous sommes, Champenois nous resterons. Et ce sera comme ça ».
- un brassard avec la devise des Bataillons de Fer : VAINCRE ou MOURIR.

Ainsi équipés, les volontaires se rassemblent le 8 avril, à 2 heures du soir, dans la cour de la gare de Bar-sur-Seine et partent à pieds - avec détermination et enthousiasme - pour la grande manifestation du 9 avril à Troyes.

La route est longue, mais un cantonnement est prévu à Chappes, Rumilly, Vaudes...



Deux Ricetons septuagénaires, volontaires du Bataillon de Fer.

Les ambulanciers raniment un vigneron frappé de congestion





Le cantonnement à Vaudes.



L'arrivée à Troyes du Bataillon de Fer de Bar-sur-Seine.



Les Troyens vont à la rencontre des Bataillons de Fer.

Un vieux vigneron (76 ans) reçoit un bouquet offert par une jeune fille.



Et c'est l'arrivée triomphale à Troyes, le dimanche en fin de matinée.

La municipalité offre à déjeuner au Bataillon de Fer de Bar-sur-Seine et à celui de Bar-sur-Aube venu à pieds, lui aussi.

La population troyenne tout entière exprime sa solidarité avec les vigneron.

● 9 avril, participation de plus de 2 000 Barséquanais à la grande manifestation à Troyes.

Répondant massivement à l'appel du Comité Central de Bar-sur-Seine, ils se rendent à Troyes par trains spéciaux. (24)

Le Comité central de Bar-sur-Seine, aux Vignerons de l'arrondissement.

Vignerons, le moment est solennel et décisif!

La manifestation de Troyes doit montrer, une fois de plus, au gouvernement de la République, la résolution avec laquelle nous maintenons et voulons défendre énergiquement nos légitimes revendications!

Accourons-y nombreux, notre manifestation devant être imposante autant par le nombre que par le calme et la dignité qui n'ont cessé, jusqu'à ce jour, de régner dans nos précédentes réunions.

Que chacun de nous soit bien pénétré de l'esprit de sacrifice qui doit nous animer **tous** dans les circonstances pénibles que nous traversons!

De son côté, le Comité central fait tous ses efforts pour faciliter, **dans la plus large mesure du possible**, la diminution des frais de déplacement que seront obligés de faire les plus malheureux parmi nous pour prendre part à notre

grande manifestation. Il compte, dans ce but, obtenir une réduction de tarifs de transport que la Compagnie de l'Est ne peut accorder sans l'autorisation de l'Etat.

Vignerons!

Que le calme, l'ordre et la dignité ne cessent de régner dans nos rangs! Restons sourds aux provocations de désordre qui pourraient se produire pendant la manifestation, évitons de tomber dans les pièges sournois qui nous seraient tendus dans le seul but de compromettre le succès de la noble cause que nous défendons.

N'oublions pas surtout qu'en ce moment solennel, toute la France a les yeux tournés vers nous, que l'unanimité de la presse française s'intéresse à notre cause, et montrons à l'Europe entière que nous sommes toujours les dignes fils de la Révolution, prêts à se sacrifier, comme l'ont fait nos aïeux, pour la défense de nos droits les plus sacrés!

A Troyes donc, dimanche prochain! Serrons les rangs, soyons nombreux et unis!

Le Comité central.



L'arrivée des trains spéciaux à Troyes.

La grande manifestation de Troyes est grandiose et constitue le point culminant de la révolution.

Grandiose cette manifestation le fut :

- **Par le nombre des participants, sans doute plus de 20 000 !**

Le 9 avril, à partir de 10 heures, l'animation devient extrême dans la ville. Les habitants des villages qui environnent Troyes, arrivent en foule...

Dix trains supplémentaires ont été organisés pour amener les manifestants des arrondissements de Bar-Sur-Aube et de Bar-Sur-Seine...

Tous les trains contiennent le maximum de voyageurs prévus par le règlement...

Chaque groupe de vignerons, à sa descente du train, est reçu par un délégué du Comité d'Organisation, qui les conduit immédiatement Boulevard Danton ou Cours Jacquin où a lieu le rassemblement.

Dans tous les groupes, on chante à pleine voix - l'Internationale des Vignerons -. Chaque commune est munie d'une pancarte qui porte son nom. Les musiques, les fanfares, les clairons et les tambours font rage pendant que la foule acclame et salue les manifestants...

Plus de 15 000 vignerons ont, en quelques minutes, trouvé la place qui leur était assignée dans le cortège. Plus de 20 000 personnes forment la haie du Pont du Canal au Pont du Faubourg Saint-Jacques.

Almanach annuaire de l'arrondissement de Bar-sur-Seine pour 1912.

- **Par la force calme qui s'en dégage ; il n'y a aucune violence, aucun acte de sabotage.**

« En dépit du nombre de gens qui y ont pris part, la manifestation a été calme et imposante ».

Le Monde illustré du 15 avril 1911.

- **Par la puissante solidarité qu'elle exprime : solidarité entre tous les vignerons**

d'une part, solidarité entre les vignerons et toute la population auboise d'autre part. C'est cette solidarité qui met en valeur M. LEMBLIN-ARMAND, maire de Troyes, dans le discours qu'il prononce Boulevard du 14 Juillet :

« En présence de cette manifestation grandiose, devant ce magnifique élan de solidarité qui a amené ici une foule considérable, le gouvernement comprendra que c'est le département de l'Aube tout entier qui réclame sa réintégration, sans aucune restriction, dans la Champagne délimitée ».

Cité dans « Le Monde illustré » du 15 avril 1911.

● **Par le retentissement qu'elle eut en France** : toute la presse parisienne en parle le lendemain et reconnaît unanimement la grandeur de cette manifestation.

Mais elle fut aussi un **grand moment d'enthousiasme** : un témoin, alors âgé de 11 ans, nous a raconté :

- Comment chaque village était précédé de sa fanfare qui jouait l'hymne des vignerons.
- Comment l'hymne était repris en chœur, avec ardeur, par tous les manifestants.



Le cimier original du « tambour-major » de Bar-sur-Aube.

Rassemblement du Bataillon de Fer de Bar-sur-Aube, rue Kléber.



Le défilé, Place de la Bonneterie (aujourd'hui Place Jean-Jaurès).



La Manifestation défile rue Kléber.

En tête le seul drapeau tricolore, aux armes de Champagne frappées des trois fleurs de lys d'or, appartenant à la Municipalité de Troyes, suivi des Parlementaires de l'Aube.





L'arrivée du cortège, Boulevard du 14-Juillet.



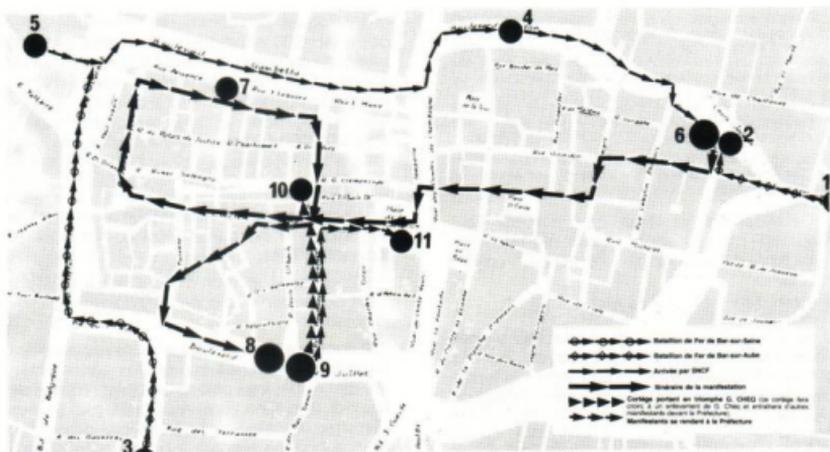
Monsieur Lemblin-Armand, maire de Troyes, prononce son discours.



La Manifestation, Boulevard du 14-Juillet.

La Préfecture de l'Aube avant l'intervention des gendarmes.





- 1 - 11 h 00 : Arrivée du Bataillon de Fer de Bar-sur-Seine
- 2 - Rassemblement des vigneron de Bar-sur-Aube
- 3 - 11 h 20 : Arrivée du Bataillon de Fer de Bar-sur-Seine
- 4 - Rassemblement des vigneron de Bar-sur-Seine
- 5 - De 12 h 45 à 14 h 45 : arrivée de 10 trains supplémentaires
- 6 - 15 h 00 : départ de la manifestation

- 7 - Manifestation hostile au « Petit Troyen »
- 8 - Rassemblement pour écouter les orateurs
- 9 - Tribune des orateurs
- 10 - Discours de Gaston CHEQ
- 11 - Manifestation à la Préfecture. A la fin de la manifestation, plusieurs milliers de manifestants se rendent à la Préfecture et s'affrontent - sans gravité - avec les gendarmes.

● Comment la population de Troyes fit preuve de sympathie et de générosité ; la ville était pavoisée ; des sociétés musicales allaient au devant de vigneron ; de la nourriture, des boissons étaient distribuées.

● Comment un concours de la meilleure pancarte avait été organisé pour stimuler les imaginations. Et la musique de Vitry-le-Croisé eut un prix (elle fut même félicité par Gaston CHEQ lui-même) pour sa pancarte qui ne manque ni d'originalité, ni d'esprit.

**La clarinette de Reims
Le flageolet de Soissons
se sont mis d'accord
pour renverser l'(h)au(t)bois**

● Comment dans un grand mouvement d'exaltation, une partie de manifestants se porta devant la Préfecture : une hotte, un drapeau rouge furent accrochés à la grille.



Gaston Cheq porté en triomphe par les vigneron.

Face à une manifestation d'une telle ampleur, quelle va être l'attitude du gouvernement ? Eh ! bien ! dès le lendemain, 10 avril 1911, le gouvernement qui, à peine un mois plus tôt, trouvait la délimitation « faite et bien faite », saisit le Conseil d'Etat du dossier de la révision de la délimitation de la Champagne Viticole. Celui-ci a même reçu un décret en blanc, c'est-à-dire que son avis prendra aussitôt valeur de décret.

● 20 avril, participation des membres du Comité Central de Bar-sur-Seine à une manifestation à Bar-sur-Aube : devant plus de 1 000 personnes, Gaston CHEQ fait une allocution « alerte, vivante, enflammée » et réaffirme sa volonté de situer la lutte en dehors de toute politique :

Je tiens à préciser, mes amis, que je ne suis pas un « sauveur ». Jamais je ne supporterai cette appellation. Je suis votre expression, à vous, vigneron, votre homme, votre chose. Vous ferez de moi ce que vous voudrez. Mais il faut qu'on sache que je ne suis pas un dictateur. Quand je suis allé vers vous, dans vos campagnes, faire vibrer vos cœurs à l'unisson du mien, je vous ai déclaré : « Mes amis, vous connaissez mes opinions, aujourd'hui je n'en ai plus, mais demain je les reprendrai.

Et pourtant il s'est trouvé un misérable, mieux qu'un misérable, un lâche qui a essayé de me traîner dans la boue en disant que je travaillais pour la réaction !. (25)

Ce misérable, ce lâche, c'est bien sûr Paul Meunier - mystérieusement absent - une nouvelle fois - de cette réunion - et la salle trépigne en clamant :

« A bas Meunier ! A bas Meunier ! »

● le 23 avril, réunion générale des vignerons à Landreville, puis à Essoyes : avec la participation de Gaston CHEQ. Après la tentative de dissidence de Paul Meunier, il s'agit de rappeler le grand mot d'ordre : UNITE.

Voilà ce qui est écrit dans « Le Petit Courrier » du 25 avril, à propos de l'allocation de Gaston CHEQ à Landreville :

Dans son allocation tout à fait bon enfant et un peu à bâtons rompus, il reprend l'histoire de la délimitation et fait toucher du doigt aux vignerons les graves inconvénients de la solution pure et simple. Regrettant le malentendu qui s'est élevé entre eux et le Comité de Viviers - ces frères égarés - il exprime l'espoir de le voir bientôt se dissiper et renaître chez tous les vignerons, sans distinction, l'union et la discipline qui, seules, peuvent assurer le succès.

Pendant plus d'une heure, tantôt sur le ton familier, tantôt avec des paroles vibrantes et des pensées élevées, M. Chêq retient l'attention des vignerons qui ne lui ménagent pas les applaudissements et les vivats.

● Le 30 avril, participation à une manifestation à Bar-sur-Aube rassemblant plus de 4 000 manifestants venus de toutes les communes viticoles de l'Aube. C'est une manifestation de soutien aux Comités Centraux. M. Allard, de Landreville prononce un discours dans lequel il dit :

« On ne devrait pas chercher à nous diviser car plus forts nous serons et plus promptement justice on nous rendra. Mais je jure qu'on ne pourra semer la discorde parmi nous... Ainsi donc nous n'avons qu'un seul but et qu'un espoir : la réintégration pure et simple de l'Aube dans la Champagne ». (26)

Les vignerons votent dans l'enthousiasme un ordre du jour qui se termine par : « A bas la Politique ! Vive l'Aube Champenoise ! » Et il est décidé de se retrouver le dimanche suivant à Bar-sur-Seine pour un meeting auquel sont invités tous les parlementaires.

Mais c'est aussi le 30 avril qu'ont lieu les premiers affrontements avec la troupe (27). Cela donne lieu à quelques scènes de violence : bousculades, un dragon désarçonné, une femme piétinée, des manifestants reçoivent des coups de crosse, un manifestant est arrêté pour avoir poussé des cris hostiles au gouvernement.

Le gouvernement va tirer prétexte de ces incidents pour renforcer les mesures contre les manifestations, afin d'éviter toute progression de la violence.

● le 7 mai, la réunion prévue à Bar-sur-Seine ne peut avoir lieu en raison de l'occupation militaire de cette ville et des mesures gouvernementales visant à interdire les manifestations. Et c'est à Troyes qu'a lieu une réunion

des délégués des communes viticoles (1 délégué pour 200 habitants). C'est ainsi que 300 délégués se retrouvent dans la grande salle du 1^{er} étage de l'hôtel de ville de Troyes en présence des parlementaires aubois. On nomme une délégation qui sera entendue par le Conseil d'Etat et l'on se sépare aux cris de « Vive la République ! Vive l'Aube Champenoise ! ».

Un calme apparent s'installe alors dans le Vignoble où chacun attend la décision du Conseil d'Etat.

Cependant, le mot d'ordre est « attendre sans désarmer » ou encore « attendons l'arme au pied ».

Il convient d'ajouter à toutes ces actions, les multiples démarches auprès des parlementaires de l'Aube, les nombreuses interventions de ceux-ci à la Chambre, au Sénat, auprès des Ministres. De plus, des délégations des vignerons aubois se rendent à plusieurs reprises à Paris :

le 30 mars 1911, une délégation conduite par CHEQ et DUBREUIL, participe à une réunion avec la Commission de l'Agriculture, un projet de transaction est examiné.

le 11 avril 1911, une délégation, toujours conduite par CHEQ, assiste à une réunion de Sénat au cours de laquelle est adoptée une résolution souhaitant une loi assurant tout à la fois l'abandon des délimitations et la répression des fraudes.

le 9 mai 1911, une délégation est entendue par le Conseil d'Etat.

On le voit, la lutte a été longue, énergique, unitaire. Les vignerons ont fait preuve sans relâche d'une détermination et d'une discipline remarquables. Pourtant cela n'a pas toujours été facile car, on s'en doute, les moyens de pression n'ont pas manqué pour décourager, intimider, diviser, faire échec, enfin, à la révolte.

● Pression de l'administration préfectorale et du gouvernement pour rappeler à maintes reprises aux Maires démissionnaires qu'il est de leur devoir de siéger, de tenir au moins les registres d'Etat Civil, de ne pas engendrer la pagaille ; pour que les démissions ne soient pas maintenues, ni renouvelées ; pour que les « emblèmes séditieux » soient retirés. Jusqu'à la mi-juin, les élus seront sourds à ces appels, comme aux menaces d'être cités en justice.

● Pression de la manœuvre de scission orchestrée par Paul Meunier et Léon Contier, dans le but de diviser le mouvement sur des critères politiques (en opposant réactionnaires et républicains) et de l'affaiblir. Ceci probablement à la demande du gouvernement que l'ampleur prise par la révolte inquiète, surtout après la grande manifestation unitaire du 9 avril à Troyes.

● Pression aussi de la Presse Nationale qui se fait largement l'écho de la scission - alors que celle-ci, pourtant, n'a pas atteint le mouvement en profondeur - et qui tente même de

discréditer le Comité Central de Bar-sur-Aube. Pour s'en convaincre, il n'est qu'à lire un article du « Temps » partiellement reproduit dans « Le Petit Courrier » du 28 avril 1911. Cet article, inséré en 3^{ème} page du journal « Le Temps » comporte plus de 50 lignes et est intitulé « La discorde entre les Comités ». Il donne la liste des membres du Comité Central de Bar-sur-Aube avec leurs professions. Or, sur les 10 membres, 2 seulement sont vignerons, 1 est négociant et fabricant de champagne ; G. CHEQ lui-même est agent d'assurances. Le journaliste a beau jeu de tenter d'affaiblir l'autorité et la représentativité de G. CHEQ et du Comité en laissant entendre qu'ils ignorent les choses viticoles !

● **Pression de la Marne** qui, pour faire échec aux revendications auboises, multiplie les démarches auprès du gouvernement, se montre intransigeante, refuse toute concession, d'autant plus que ses parlementaires sont puissants et écoutés. De plus, les petits vignerons marnais ont repris les émeutes après que l'af-

faire a été renvoyée devant le Conseil d'Etat. Le 11 avril 1911, l'émeute gronde à Damery et Dizy, le 12 avril 1911, elle atteint son paroxysme à AY. La chambre a-t-elle été influencée par ces émeutes lorsque le 12 avril 1911, elle se prononce en faveur du maintien des délimitations ? On comprend également pourquoi les vignerons auboisi n'ont jamais pu - en dépit de leurs efforts - trouver un terrain de rapprochement et d'entente avec les petits vignerons de la Marne, pourtant victimes, comme eux, du monopole des grandes maisons marnaises.

● **Pression des mesures anti-manifestations** prises par le gouvernement à partir du 3 mai 1911. C'est ainsi que le Préfet de l'Aube, le 3 mai 1911, prend un arrêté interdisant les attroupements et les cortèges dans les arrondissements de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine. Les fousseux deviennent des armes prohibées dont les porteurs seront poursuivis en justice.



Arrivée du 21^{ème} Régiment de Ligne à Bar-sur-Seine.



Peloton de Dragons à Viviers.

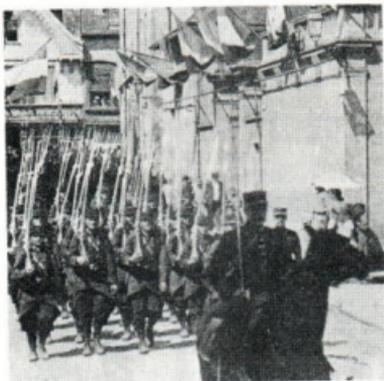
Occupation de la maison de M. Léon Contier, maire de Viviers.





La troupe à Viviers.

Le 133^{ème} de Ligne passe sous les drapeaux en berne de la Sous-Préfecture de Bar-sur-Seine.



● **Pression enfin de l'occupation militaire** plus de 5 000 soldats vont occuper les 2 arrondissements de Bar-Sur-Aube et de Bar-sur-Seine. Plus que de vigneron ! C'est le 3 mai, que les troupes arrivent à Bar-sur-Seine : le 21^{ème} régiment d'Infanterie de Langres, 3 escadrons du 26^{ème} Dragons de Dijon, 80 gendarmes, soit environ 3 000 hommes.

Le mouvement des troupes se produit au cours de la nuit du mardi 2 au mercredi 3 mai et nécessite 4 trains spéciaux...

De plus, 80 gendarmes à cheval arrivés par petits détachements, viennent s'ajouter aux fantassins et aux dragons...

Donc le mercredi matin, à la première heure, le 21^{ème} régiment d'Infanterie à l'effectif de 1 500 hommes débarque sur le quai. Les faisceaux sont aussitôt formés dans la cour de la gare et bientôt de multiples feux s'allument dans les alentours, décelant la préparation du traditionnel café.

Les soldats attendent le débarquement des 3 escadrons du 26^{ème} dragons qui s'effectue sans incidents. Puis vers 10 heures, la colonne pénètre en ville pour prendre possession de ses cantonnements.

Le plus grand calme règne parmi la population... Nos braves troupiers qui s'attendaient, eux, à trouver des manifestants au bout de leurs baïonnettes, ne sont pas peu surpris de rencontrer des gens aussi tranquilles.

Par suite du peu d'importance de la ville ce n'est pas sans peine qu'on parvient à trouver un abri pour des effectifs aussi considérables... Un grand nombre de soldats sont logés chez l'habitant et dans tous les locaux disponibles, hangars, remises, greniers, etc. Le marché couvert peut abriter les chevaux de tout un escadron... Deux pelotons de dragons sont partis le matin pour Viviers. Un demi-escadron et une compagnie d'infanterie vont prendre leur cantonnement à Merrey ; Essoyes reçoit de la gendarmerie.

Et durant 3 mois, la plus vive animation régnera dans notre paisible sous-préfecture, devenue ville de garnison...

La ville de Bar-sur-Seine paraît transformée en un camp retranché... Des patrouilles circulent partout dans les environs ; à Merrey, à Bourguignons, des piquets de cavalerie gardent les ponts. L'infanterie est massée aux entrées de la ville, sur les promenades de la Porte de Troyes et de Châtillon. Les faisceaux formés, les sacs à terre, nos soldats s'abandonnent aux douceurs du farniente, attendant toujours les manifestants... Une compagnie a pris position sur la Place de la République. Deux escadrons de dragons prêts à monter à cheval, stationnent sur la Place du Marché Couvert. La gare elle-même est gardée militairement. En résumé, c'est une mobilisation complète. La ville est en état de siège. Luxe de précautions complètement inutiles. (28)

Puis, c'est Landreville qui est occupé par 2 compagnies du 21^{ème} de ligne, 2 pelotons du 26^{ème} dragons et une dizaine de gendarmes, à la suite de la manifestation le 11 juin 1911.

Enfin, c'est les Riceys qui, après une manifestation le 16 juin, recevront à leur tour 2 compagnies du 21^{ème} de ligne, 2 pelotons de dragons et 20 gendarmes.

Mais, si des pressions diverses se sont exercées sur les vigneron aubois, leur mouvement va lui-même avoir une influence sur le gouvernement, le Parlement, le Conseil d'Etat.

Alors, quels résultats vont-ils obtenir ?

Ces résultats vont-ils être à la mesure de leurs espérances et des efforts colossaux qu'ils ont déployés pour organiser la Révolte et lui maintenir sa cohésion ?



LES RESULTATS DE LA REVOLTE

A partir du moment où les 2 arrondissements viticoles de l'Aube sont occupés militairement, la lutte va changer d'aspect. Gaston CHEQ a dit lui-même : « La sagesse, est pour nous, de jouer le roseau qui plie devant l'orage ». Qui plie, certes, mais qui ne renonce pas à se redresser.

Cependant, le calme et une vie normale reprennent progressivement leurs droits.

● Les vigneron travaillent à leurs vignes où les tâches deviennent pressantes, d'autant plus que la récolte s'annonce belle. Dans « Le Petit Courrier » du mois d'août 1911, on trouve de nombreux témoignages de la beauté du vignoble et de la qualité présumée de la récolte. Ainsi le 29 août 1911, dans la rubrique de Polisy on peut lire :

« Le raisin mûrit à vue d'œil. Dans les coteaux, on peut faire la cueillette et apprécier la qualité des fruits... La qualité sera classée parmi celle des meilleures années. Les amateurs de bon vin devront se hâter et faire leurs provisions. Le Champagne de 1911 sera généreux ».

● Le gouvernement prend des mesures pour que l'on revienne à la légalité administrative.

Entre le 5 et le 15 mai 1911, les drapeaux rouges et les emblèmes séditionnels sont enlevés.

Le Préfet, les Sous-Préfets, Paul Meunier, exercent des pressions pour que les élus reprennent leurs activités.

Donc la vie administrative reprend largement. Cependant, dans le Barséquanais, 20 municipalités sont définitivement démissionnaires ; dans l'arrondissement de Bar-sur-Aube, c'est 42 Conseillers Municipaux qui maintiennent leur démission et 8 dans l'arrondissement de Troyes. C'est donc 70 communes seulement qui seront amenées à élire un Conseil Municipal à partir de juillet 1911.

La révolte se trouve donc privée de ses moyens d'action et de ses emblèmes, mais elle subsiste au cœur de chaque vigneron ; les revendications sont toujours présentes ; la volonté de ne point cesser le mouvement tant que justice ne sera pas rendue aussi.

La situation est un peu tendue dans le Barséquanais où Paul Meunier et Léon Contier travaillent à la construction de leur Comité Fédéral dans le but de rassembler les Républicains et de faire accepter aux vignerons les solutions que proposera le Conseil d'Etat. Mais ce Comité est loin de faire l'unanimité chez les vignerons. C'est dans cette atmosphère de calme et de travail, mais aussi de vigilance et d'attente que le Conseil d'Etat fait connaître sa décision : **c'est le décret du 7 juin 1911.**

Article 1^{er} : Les territoires ci-après désignés constituant une région dénommée « CHAMPAGNE 2^{ème} ZONE » et entièrement distincte de la région de « Champagne ».

Suit l'énumération des communes figurant dans cette 2^{ème} zone et parmi lesquelles se trouvent bien sûr, les communes des arrondissements de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine.

Article 2 : l'appellation régionale « Champagne 2^{ème} zone » est réservée :

1 - aux vins récoltés dans la « Champagne 2^{ème} zone » et entièrement manipulés dans cette région ou dans celle de la « Champagne ».

2 - aux vins obtenus par le mélange de crus des 2 régions « Champagne » et « Champagne 2^{ème} zone » et entièrement manipulés dans l'une et l'autre de ces régions.

Cette solution bâtarde - l'Aube est réintégrée mais dans une 2^{ème} zone - ne peut donner satisfaction aux vignerons qui voulaient la réintégration pure et simple et sans conditions.

C'est la déception, l'amertume comme en témoigne cette tribune libre parue dans « Le Petit Courrier » du 9 juin 1911.

Le Conseil d'Etat a fait le jeu des gros propriétaires de la Marne, tous plus ou moins millionnaires, et naturellement jouissant d'une grande influence politique et financière sous une République où l'argent est Roi.

Mais c'est aussi la colère qui gronde à nouveau, et un vigneron baralbin déclare : « *Maintenant c'est l'état de guerre entre les deux camps* ».

La situation redevient tendue, les réunions, les appels se multiplient, quelques manifestations reprennent, mais sans jamais atteindre l'ampleur précédente - la troupe est là, le travail presse dans les vignes...

● Le 7 juin 1911, les Comités Centraux se réunissent à Bar-sur-Seine et on peut lire dans leur ordre du jour « Ces mesures sont comme un défi au bon sens public, une insulte à la misère et une application brutale de la devise « la force et le droit » et ils demandent la suppression pure et simple des délimitations ».

● Les protestations énergiques des Comités locaux paraissent, les unes après les autres dans la presse locale.

● Le 11 juin 1911, une manifestation a lieu à Landreville ; on chante l'Internationale des Vignerons, on ressort les drapeaux rouges.

Le lundi 12 juin, 2 commissaires spéciaux sont dépêchés à Landreville avec une escorte d'une trentaine de gendarmes et deux sapeurs. Leur arrivée est attendue et c'est une nouvelle et abondante poussée de grands coquelicots qui les accueillent.

Le nombre des drapeaux a, en effet, plus que doublé depuis le matin. On peut en compter en ce moment au moins 200. Les sapeurs et les gendarmes en font la cueillette qu'ils terminent (ou à peu près) vers 6 heures du soir. (28)



A la suite de ces incidents, le village est occupé militairement et une vingtaine de manifestants sont condamnés le 1^{er} juillet 1911.

Aristide Estienne, « poète-vigneron » à Landreville, a laissé de cette condamnation des témoignages émouvants.

Un poème d'une grande violence contre les représentants d'un gouvernement asservi à la Marne, c'est-à-dire à l'argent :

A « EUX » :

Fait le soir du jugement des arborateurs du DRAPEAU ROUGE, par un juge de guerre laquais du Député.

*Soyez donc maudits, vous qui faites les lois
Arrachant le pain des vigneronns champenois
Comme un troupeau de loups surgi du fond
des bois,*

*Vous vous êtes rués sur le champ des aubois.
Avec les baionnettes, conduisez au supplice,
Ceux qui forts de leurs droits, vous réclament*

*Justice,
Ilotes des Marnais, dévoués à leurs caprices,
Des sueurs de nos fronts volez le bénéfice.*

*Votre gouvernement a déclaré bâtard,
Seul digne de la table de ces gens en retard,
Le vin que l'on récolte dans les vignes des*

BARS.

*Le jus de nos coteaux, ce n'est plus du nectar.
Debout les vigneronns, chassez à coup de
triques*

*Tous ces êtres rampants, vampires politiques,
Mercantils sans pudeur, asservis faméliques,
Fange de notre-siècle et de la République,
Lâches pour les petits, tremblants devant les*

forts,

*Vendus, enrubbannés, esclaves et consorts,
Dont l'unique désir est de ramasser de l'or.*

*A votre honteux métier, nous préférons la
MORT*

A. ESTIENNE
= Poète vigneron =
LANDREVILLE

Une caricature qui exprime bien l'indignation de l'auteur.



● Des drapeaux rouges sont de nouveau arborés dans plusieurs communes. Aux Riceys, un tel drapeau est même hissé au sommet du clocher dont la flèche s'élance à 75 mètres ! (Voir l'anecdote p. 16).

Aussi peut-on lire dans « Le Petit Courrier » du 13 juin 1911 :

« L'étendard de la révolte flotte de nouveau dans les 2 arrondissements de Bar-sur-Seine et de Bar-sur-Aube ».

● Le 16 juin 1911, une manifestation de plusieurs centaines de personnes a lieu aux Riceys. La réponse est l'occupation militaire.

Dans le Barséquanais, l'agitation est plus forte encore.

Les vigneronns se rassemblent sur les coteaux, y allument de grands feux et chantent l'Internationale des Vigneronns. Et lorsqu'une patrouille de soldats ou de gendarmes arrive sur le territoire de la Commune pour éteindre les feux, les manifestants se sont déjà dispersés dans les vignes et d'autres feux sont alors allumés sur les coteaux des communes voisines. Les vigneronns s'amuseant ainsi à - faire marcher - les soldats et surtout les gendarmes.

Les vigneronns font aussi des feux dans les rues des villages afin d'en interdire l'accès à la troupe. Parfois, ils tirent de gros pétards, font sonner les cloches. Néanmoins la nuit, ils brandissent des drapeaux rouges, en accrochant au fronton des mairies, au clocher des églises, tracent des inscriptions énergiques sur les murs, sur des pancartes. (29)

Ceci, malgré les appels au calme des Comités Centraux.

Mais, de nouveau la situation s'apaise car, le 15 juin 1911, le Sénat, par 265 voix contre 16, a voté ce que désirent les vigneronns aubois, il se prononce contre les délimitations et invite le gouvernement à préparer un projet de loi supprimant les délimitations. Le gouvernement, par la voix du Ministre de l'Agriculture, Pams, promet de préparer ce projet « avant la fin du mois ». Alors, c'est le lent cheminement des projets de loi.

● Le 30 juin 1911 : le Sénat décide de renvoyer l'étude de la proposition de loi devant

Inscription que l'on trouve au dos de la caricature :

« Condamnant par ordre les vigneronns qui avaient arboré le drapeau rouge.
S'est montré à l'audience d'une brutalité révoltante ».



une Commission spéciale. De son côté, la Chambre des députés renvoie le projet devant la Commission de l'Agriculture.

● Le 4 juillet 1911 : la Commission spéciale est nommée ; elle a pour Président Emile COMBES ; les 3 sénateurs aubois en font partie ; ses travaux traînent en longueur.

● Jusqu'au 12 juillet : travaux des 2 commissions.

● Du 12 juillet au 7 novembre : le problème des délimitations reste en suspens pendant la durée des vacances parlementaires.

C'est une nouvelle déception pour les vigneronns qui, du fait de cette lenteur, voient l'appellation « Champagne deuxième zone » subsister. La prochaine récolte, qui s'annonce pourtant excellente, ne pourra pas être vendue au meilleur prix !

Cependant on espère que le Parlement se saisira de l'affaire dès la rentrée. Le calme revient, la vie administrative reprend. Les 9 et 16 juillet 1911, ont lieu les élections des 70 conseillers municipaux restés démissionnaires.

A partir du mois d'août et jusqu'à novembre, c'est le retrait des troupes occupant le vignoble.

Puis c'est la vendange, le vin est de qualité ; son prix est fixé à 70 F l'hectolitre. Cette récolte est achetée pour 2/3 par des maisons allemandes et pour 1/3 par des négociants de la Marne. Ceux-ci espèrent bien que la loi de délimitation sera modifiée et ils joueront, eux

aussi, un rôle actif pour faire aboutir les revendications des vigneronns de l'Aube.

Mais il faudra encore 16 années de lutte pour obtenir pleine et entière satisfaction, c'est-à-dire la réintégration et l'appellation « Champagne » tout court.

De 1911 à 1923, le projet de loi est remanié lentement. Aussi, en août et septembre 1913, l'agitation renaît, 39 municipalités de communes viticoles démissionnent, 313 municipalités votent un ordre du jour demandant à ce que la question des délimitations soit discutée dès la rentrée des Chambres et réaffirment leur solidarité avec les pays viticoles. Témoin de cette agitation, Aristide Estienne raconte.

Meeting viticole de Poliset le dimanche 7 décembre 1913.

Jeudi 4 - A 16 heures, avait lieu à la Mairie une réunion viticole dont le compte rendu a d'ailleurs été communiqué à la presse. On décide une manifestation à Poliset dimanche. L'assemblée est houleuse. On ne veut plus de calme. On veut dire comme Magnaudié en 1908 : « Je vous em... toujours ».

Vendredi 5 - Les vigneronns se réunissent et vont à Loches promener leur drapeau rouge tout neuf. Les vigneronns de Landreville / Champagne quand même pas d'incidents.

Samedi 6 - A la réunion de jeudi, Robert Armand avait lu un ordre du jour de la commune de Viviers demandant au maire de démissionner. On a su hier par la presse que c'était fait. Ce soir encore, une réunion pour fixer les détails de la manifestation de demain et prêcher encore le calme. D'ou nouveau branle-bas dans l'assemblée. Les envoyés bruyants n'ont obtenu qu'un très faible résultat. On doute qu'il y ait beaucoup de monde. (L. Robert, S. Pillot, G. Coquet, etc...). Voici 3 jours **revient**. Etai-major des vigneronns : F. Gautherin, M. Pagillon, A. Guttin, J. Devaux, J. Aigre. Et les vigneronns sont menés à la manifestation par H. Bernard et H. Robert 3 gendarmes.

Dimanche 7 - On revient et on a fait le tour du pays : Vive l'Aube en Champagne sans conditions ! Vive le Comité Local !

dimanche 8. Non non il y a eu quelque chose
jeudi 4. Les vigneronns et de certains
vignerons.
On casse : les mots de l'... de je
sont prononcés « Que y faire ?
On s'en doute : on peut être au camp
mignon ! Le calme s'obtient
et jette l'étatisme et souffre
envisage avec :
Tout d'la utadelle
ous
Tous en correct conseil
On attend le Sénat !
Ah! les plans de Sabotez
que Chy provide pour
peut être servir ?

Meeting viticole
de Poliset le dimanche 7 décembre 1913
Jeudi 4 - A 16 heures, avait lieu à la Mairie une réunion
viticole dont le compte rendu a d'ailleurs été communiqué à la
presse. On décide une manifestation à Poliset dimanche. L'assemblée
est houleuse. On ne veut plus de calme. On veut dire comme
Magnaudié en 1908 : « Je vous em... toujours ».
Vendredi 5 - Les vigneronns se réunissent et vont à Loches
promener leur drapeau rouge tout neuf. Les vigneronns de
Landreville / Champagne quand même pas d'incidents.
Samedi 6 - A la réunion de jeudi, Robert Armand
avait lu un ordre du jour de la commune de Viviers
demandant au maire de démissionner. On a su hier par la
presse que c'était fait. Ce soir encore, une réunion pour
fixer les détails de la manifestation de demain et prêcher
encore le calme. D'ou nouveau branle-bas dans l'assemblée.
Les envoyés bruyants n'ont obtenu qu'un très faible
résultat. On doute qu'il y ait beaucoup de monde.
Voici 3 jours revient. Etai-major des vigneronns : F. Gautherin,
M. Pagillon, A. Guttin, J. Devaux, J. Aigre. Et les vigneronns
sont menés à la manifestation par H. Bernard et H. Robert 3
gendarmes.

On verra le compte rendu sur la presse. Landreville (150 environ), Les Riceys (20), la Vallée de l'Arce tout entière (350), 20 vigneron de chacun des autres pays tel est l'effectif des troupes qui sont venues à Polisot chanter leur mépris d'un gouvernement si injuste. Enfin ! La discorde règne donc encore ? Incident : Robert Armand (Viviers) ne parvient pas à se faire entendre. On l'accuse de faire de la politique.

A l'Orne, Martin, Clémentel, Maunoury et Berthelemy !
Vendus ! Rappel à l'ordre ! A nos députés d'abord, les conseillers généraux ensuite ! (ceux qui ont siégé s'entend)

Voleurs ! bandits ! pillards : voilà un gouvernement idéal.
Vive la République Française mais quant aux honnêtes gens, il n'y a pas de place pour vous ici.

Lundi 8 - Hier soir, il y a eu gauleton puis bal des vigneronnes et de certains vigneron. On cause : les mots de s... de p... sont prononcés. Qu'y faire ? Qui sans doute c'est peut-être excessif mais enfin ! La Marne bombance et pile, l'Aube trime et souffre en voilà assez.

Tous dans la citadelle
 ou
 Tous en correctionnelle
 On attend le Sénat !

Oh ! les plans de sabotage marnais que Chêq possède pour-
 rent peut-être servir !

Alors, en novembre 1913, la Chambre des Députés discute enfin le projet de loi qu'elle adopte à l'unanimité le 27 novembre 1913.

Mais il faut encore transmettre le projet au Sénat, qui désigne une commission qui dépose son rapport le 3 juillet 1914...

La guerre interrompt ces travaux et vient mettre fin, provisoirement, au mécontentement des vigneronnes.

Et c'est le 6 mai 1919, que la loi est votée, elle est considérée comme « réparatrice » par

les Aubois. En effet, elle leur donne droit à l'appellation « Champagne » dans la mesure cependant où cette appellation ne leur est pas contestée dans un délai d'un an.

C'est un pas en avant. Mais c'est encore insuffisant. En effet, certaines communes auront du mal à prouver par l'origine ou les usages, leur droit à l'appellation. Alors, une ère de procès s'ouvre pour les vigneronnes de l'Aube, procès déclenchés bien sûr par la Marne qui veut toujours exclure l'Aube de la Champagne. Face à ces procès, les viticulteurs se groupent en un syndicat unique, à partir de juin 1919, pour pouvoir mieux se défendre.

Au cours de ces procès la Cour d'Appel, puis la Cour de Cassation refuse le bénéfice de l'appellation aux communes viticoles du Barséquanais qui avaient été rattachées à la Bourgogne avant 1789 (Voir p. 5). Ainsi en 1925, 12 communes sont exclues de la Champagne. (30)

Gaston CHEQ va décider de poursuivre la lutte : démarches auprès des députés de la Marne, négociations avec le syndicat des vigneronnes de la Marne, demande d'arbitrage à BARTHES, alors Président de la Commission des boissons à la Chambre des Députés.

Tout cela aboutit - grâce à l'arbitrage de Barthes favorable à l'Aube - à la loi du 22 juillet 1927.

Toutes les communes viticoles de l'Aube sont réintégrées ; ainsi 71 communes aubois ont droit à l'appellation « CHAMPAGNE » pour leurs vins. (Carte p. 44)

(L. Armand, S. Armand, G. Lecomte)
 Voici 3 jours que nous les vides colab
 l'Appel des vigneronnes c'est 1911
 qui vivra.
 Nos vignerons de vigneronnes : G. Gauthier,
 A. Capillon, A. Gauthier, S. Dumas, J. Augier
 Et les vigneronnes sont venues à la manifestation
 par H. Bernard et H. Robert.
 Apres
 Dimanche 7 ! On venait et on a
 fait le Tour du vignoble : vers l'Albion
 en Champagne et condition ! Vive la
 Comté les 3 ! On verra le compte
 rendu sur la presse, Landreville (150)
 Les Riceys (20) la Vallée de l'Arce tout entière
 (350) 20 vigneron de chacun des autres
 pays tel est l'effectif des troupes
 qui sont venues à Polisot chanter
 leur mépris des gouvernements
 si injuste. Enfin ! La discorde
 règne donc encore ?

Incident : Robert Armand (Viviers) ne
 parvient pas à se faire entendre.
 On l'accuse de faire de la politique
 et l'Orne, Martin, Clémentel,
 Maunoury et Berthelemy !
 Vendus !
 Rappel à l'ordre : à nos députés
 d'abord, les conseillers généraux
 ensuite ! (ceux qui ont siégé s'entend)
 Voleurs ! bandits ! pillards !
 voilà un gouvernement idéal
 vive la République Française
 mais quant aux honnêtes gens, il
 n'y a pas place pour vous
 ici

Pendant une période de 18 ans, le vin provenant du gamay et des autres plants français seront tolérés dans les cuvées de Champagne. Passé ce délai de 18 ans, ces plants seront exclus et devront être remplacés par des plants « nobles » champenois.

Il aura donc fallu 16 ans de lutte pour obtenir satisfaction et pour sauver le vignoble auboisi !

Mais il faut encore s'atteler à une 2^{ème} reconstitution. Or, la situation des vigneronns est toujours précaire, l'exode rural continue, la deuxième guerre mondiale survient.

En 1945, l'encépagement du vignoble auboisi est pratiquement le même qu'en 1927. Le délai de 18 ans est pourtant atteint. Des nouveaux délais sont accordés, un accord tenant compte de l'âge des vigneronns est conclu. Pour les jeunes, aucune tolérance de gamay ne sera plus accordée après 1962.

Quelle sera donc la situation en 1962 ?

- Sur 18 876 hectares constituant l'aire délimitée en 1927, 1 300 hectares de vignes en appellation « CHAMPAGNE » dont 1 050 hectares de pinots et 250 de gamay - sont en production.

- 57 communes demeurent classées.

Alors, le vignoble auboisi va pouvoir prendre son essor !...

CONCLUSION :

1911 fut un révélateur qui mit au jour les mécanismes liant le gouvernement, les parlementaires, les grandes firmes commerciales, (c'est-à-dire la classe politique) aux puissances de l'argent.

1911 fut un cri de misère et de colère, un détonateur qui permit de déclencher le puissant mouvement revendicatif pris en compte dans la loi de 1927.

1911 vit se dresser les petits vigneronns auboisi contre les grandes maisons marnaises, fortes de leur monopole. Ce ne fut pourtant pas un mouvement « révolutionnaire » ; essentiellement revendicatif, il s'est situé en dehors et au-delà des partis politiques.

Toujours est-il que cette REVOLTE de 1911, traduisait la puissante détermination des vigneronns et leur volonté farouche d'UNITE ; elle impressionna la France entière.

Elle fit prendre conscience aux vigneronns que la solidarité et l'union sont nécessaires pour faire aboutir des revendications. En conséquence, elle contribua au développement de l'esprit d'association qui s'exprima dans la création d'un puissant syndicat vigneron et plus tard, dans la multiplication des coopératives de producteurs. Les socialistes auraient souhaité que ce fût également l'occasion d'une prise de conscience politique et que, les revendications professionnelles satisfaites, les vigneronns soient sensibles aux thèses socialistes. Hervé, des Riceys, considéré comme anarchiste n'avait-il pas déclaré : « Aujourd'hui ils chantent sans le comprendre

l'Hymne du socialisme... Demain ils le comprendront ». Cependant, il semble que cet espoir ait été déçu. Si l'on en juge par les résultats aux élections législatives de 1914 et 1919, les voix se portent encore très largement sur les candidats dits modérés et la poussée des partis du mouvement est relativement faible.

On peut donc dire que la Révolte de 1911 a été déterminante pour l'avenir du vignoble auboisi.

Que seraient, en effet, devenus les coteaux du Barséquanais sans Gaston CHEQ et ces milliers de vigneronns qui luttèrent avec un courage et une détermination exemplaires, qui crièrent, avec l'énergie du désespoir, leur colère contre l'injustice, qui affirmèrent avec vigueur leur volonté d'être Champenois ?

La prospérité présente ne saurait faire oublier la misère d'antan. Elle ne saurait faire oublier que bien des situations acquises sont le fruit des peines et des luttes de nos prédécesseurs.

Vigneronns et Vigneronnes de 1911 Vous avez bien mérité de l'Aube Viticole et de la CHAMPAGNE !

Françoise WEINLING

DOCUMENTS PHOTO

- Cartes postales Ed. S. Brunclair, Garnier, ND Phot., ELD, Fauvel, Barré et H. Michelot, J. Marquis, Gattefossé et Louvrier, R. Raie.
- Photographies inédites coll. privées.
- Clichés « Le monde illustré » - 8 avril 1911 - 15 avril 1911.
- Photo Branger-Viollet (détail)

NOTES

(1) d'après Daniel BECARD dans « 1911. La révolte des Vigneronns auboisi » (1972)

(2) d'après un article de Fernand GARNIER, professeur d'agriculture, paru dans « Le Petit Troyen » du 19 décembre 1935.

(3) phylloxéra : genre d'insecte voisin du puceron, dont une espèce originaire d'Amérique s'attaque aux racines de la vigne.

- Le Phylloxéra fit son apparition dans le Gard en 1863 et, après avoir dévasté le Bordelais, les Charentes, la vallée de la Loire et la Bourgogne, pénétra dans l'Aube vers 1887, à Coursan-en-Othe (Cf. La Vie en Champagne, N° 73, Novembre 1959) et 1888, date à laquelle on le signalait à Celles-Sur-Orce. Les Riceys furent atteints en 1890 et Mussy-Sur-Seine en 1893. On s'attendait à cette invasion dont on avait suivi la progression inexorable et dès 1880, on avait nommé à Troyes un délégué départemental au service phylloxérique. Mais que pouvait-on faire contre cet ennemi de la vigne ? Une récompense de 300 000 francs offert à celui qui trouverait le moyen de le détruire avait fait découvrir une multitude de remèdes plus bizarres qu'efficaces... Finalement, on renonça à sauver les anciennes vignes et on se décida à introduire des plants américains, à établir une pépinière communale dans le jardin



de la Mairie et à créer des cours et un concours de greffage = Michel Belotte « Petite Histoire des Riceys ».

(4) **Pierre GABRIEL** : « La viticulture dans le département de l'Aube » P. Gabriel, de Bar-sur-Aube, était avocat, il a brillamment défendu les vigneronnais aubois lors des procès de 1923.

(5) 1 homme ou 1 fette : c'est la superficie qui peut cultiver un vigneron en un jour, soit 5 ares 27 centiares.

(6) Daniel BECARD : 1911 - La Révolte des Vignerons aubois - p. 21-22.

(7) Paul Meunier, député de l'arrondissement de Bar-sur-Seine dans un discours prononcé à la Chambre des Députés le 6 février 1911. Il était également maire de Saint-Parres-les-Vaudes, conseiller général du canton de Mussy-sur-Seine, il appartenait au parti radical ; on le surnommait plaisamment le Bon Dieu de Saint-Parres, à cause de son audience - en haut lieu -.

(8) Daniel BECARD, ouvrage cité, p. 14.

(9) Vote des députés de l'Aube : pour : MM. BERNILLOLE et THEVENY, contre : MM. Bachimont, Nicolas, Paul Meunier (arrondissement de Bar-sur-Seine) ; abstention : M. Thierry-Delanoue (arrondissement de Bar-sur-Aube).

(10) « Le Petit Courrier » : journal hebdomadaire de l'arrondissement de Bar-sur-Seine, imprimé à Bar-sur-Seine par l'imprimerie Saillard.

(11) 2 000 manifestants se sont rendus chez Perrier, négociant à Damery, et ont anéanti les 2 celliers : 7 000 bouteilles brisées, 1 000 litres de liqueur de Champagne évanouies, 40 pièces de vin vidées ; le contenu d'un camion - 2 000 bouteilles et 300 demi-bouteilles - renversé dans la rivière.

(12) Voir l'article de « L'Union Démocratique » p. 15.

(13) Les travaux de la Commission d'Enquête aboutissent finalement au vote d'une motion par la Commission d'Agriculture de la Chambre des Députés, le 6 avril 1911. Cette motion « invite le gouvernement à procéder au remaniement de la délimitation de la Champagne Viticole, en comprenant dans la délimitation nouvelle les communes viticoles de la Marne, l'Aisne, l'Aube, la Seine-et-Marne, la Haute-Marne, qui faisaient partie de l'ancienne Champagne, sauf à prescrire l'appellation d'origine de leurs produits ». Alors que Paul Meunier semble se satisfaire de ce projet, Gaston Chéq y voit deux dangers.

a) élimination des communes viticoles du Comité de Bar-sur-Seine ayant fait partie de la Bourgogne (V. Carte p. 6).

b) création d'un « Champagne de l'Aube » : ce dont les vigneronnais ne veulent à aucun prix.

(14) D'après Emile CLEVVY, socialiste, dans le journal « La défense des travailleurs ».

(15) Gaston CHEQ était né le 14 janvier 1866 à Bar-sur-Aube. D'abord potier, comme son père, il fut ensuite agent d'assurances et posséda quelques vignes. Socialiste, il se dévoua aux œuvres laïques. Il se consacra tout entier à la défense de la cause des vigneronnais. Plus tard, alors que sa popularité était immense, il aurait pu devenir député ou sénateur. Il dédaigna ces fonctions et mourut modestement dans sa maison de Bar-sur-Aube en 1937.

(16) **Fontaine** : petit village du Barsuraubois. Le 26 février, jour où on devait procéder à l'élection de deux conseillers municipaux, les habitants, tous des vigneronnais, font la grève électorale. Ils placent devant la mairie la subdivision des sapeurs-pompiers avec la pompe à incendie. Ce fut la première manifestation de la Révolte.

(17) Cette organisation est calquée sur celle qui a été mise en place dans le midi, lors des manifestations viticoles de 1907, par Marcelin Albert que Gaston Chéq connaît bien.

(18) **Camille ALLARD** : conseiller municipal de Landreville.

(19) En ce qui concerne l'intégration de l'Aisne dans la Champagne Viticole, qui peut en effet surprendre, il faut noter que le Ministre de l'Agriculture de l'époque, RUAU, avait comme ami personnel un député influent de l'Aisne, propriétaire de vignes ! De plus, un haut fonctionnaire du Ministère de l'Agriculture possédait des vignes dans le Soissonnais !

(20) **MONIS** est Président du Conseil ; **RUAU** est Ministre de l'Agriculture.

(21) **RAMBOURGT** : sénateur de l'Aube ; Républicain.

(22) **LE PETIT TROYEN** : quotidien de l'Aube ; d'étiquette radicale-socialiste, lié à Paul Meunier, deviendra sous une autre étiquette « Libération Champagne » en 1945. Ce journal s'opposait à **LA TRIBUNE de l'AUBE**, quotidien conservateur non clérical deviendra « La Tribune de l'Est » puis « l'Est-Eclair ».

(23) Le groupe parlementaire de l'Aube se trouve à Bar-sur-Aube où a lieu également une grande manifestation rassem-

blant 6 à 7 000 vigneronnais, venus de toutes les communes viticoles du Barsuraubois et dont voici un compte rendu extrait du **Petit Courrier** du 21 mars 1911 :

Vers une heure et demie, débouchent de partout les groupes de manifestants.

Les cloches de l'église Saint-Pierre sonnent lugubrement.

Toute la population est sur les portes des maisons, sur les balcons noirs de monde ou aux fenêtres. Les rues sont grouillantes.

Le cortège se forme au Faubourg de Beffort.

Il s'allonge sur une étendue de 2 km...

Un groupe de vigneronnais, - la hôte sur le dos et l'effigie de M. Monis, au bout d'une perche, au milieu d'eux, - se place au centre de (la place de l'Hôtel de Ville)... Après quelques instants, toutes les hottes sont jetées à terre. Il s'en échappe des bordereaux d'imposition. Le feu est mis à tout cela... Le minequin baptisé Monis est précipité dans le foyer...

Sur la place où se trouve le kiosque à musique... différents discours sont prononcés...

M. CHEQ demande et obtient le serment que la cause des vigneronnais de l'Aube sera défendue par tous, jusqu'à l'heure où satisfaction leur sera donnée...

Et c'est au chant de l'Internationale des Vignerons - que, en quelques minutes, se disloque cette foule immense.

(24) Les trains spéciaux, avec 50 % de réduction, avaient été accordés par le gouvernement à condition que la manifestation reste calme et qu'il n'y ait pas d'inscriptions injurieuses envers le gouvernement.

(25) Dans **Le Petit Courrier** du 21 avril 1911.

(26) Dans **Le Petit Courrier** du 2 juin 1911.

(27) Bar-sur-Aube est occupé militairement depuis le 13 avril 1911 par le 109^{ème} Régiment d'Infanterie de Chaumont et le 29^{ème} Dragons de Provins. On peut voir 3 raisons à cette occupation militaire :

- le soir du 12 avril, à Bar-sur-Aube, une bousculade oppose un groupe de vigneronnais au Sous-Préfet, celui-ci reçoit un coup de poing.

- le gouvernement profite de cet incident - pourtant mineur - pour intimider les vigneronnais et tenter d'étouffer la Révolte, surtout après la grande manifestation de Troyes dont la puissance a sans doute impressionné les autorités.

- les émeutes ont repris dans la Marne où, le 12 avril, à AY, 3 000 manifestants mettent à sac le boulevard du Nord. Il s'agit donc d'éviter de telles violences dans l'Aube.

(28) Dans **l'Almanach-Annuaire de l'arrondissement de Bar-sur-Seine**, pour 1912.

(29) Dans « 1911 - La Révolte des Vignerons Aubois » de Daniel BECARD p. 77.

(30) Ces 12 communes sont : Aviré-Lingey, Balnot-sur-Laignes, Bar-sur-Seine, Buxeuil, Buxières, Landreville, Loches-sur-Durce, Merrey-sur-Arce, Polisot, Polisy, Ville-sur-Arce, Viviers-sur-Artaut.

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages :

Michel BAROIN : **Les Aubois et la politique sous les III^e et IV^e Républiques** (= E.S.P.E.R., édit. Paris 1970).

Daniel BECARD : **1911 - La Révolte des Vignerons aubois** Mémoire de maîtrise d'Histoire Contemporaine 1971-1972.

Almanach-Annuaire de l'arrondissement de Bar-sur-Seine pour 1911.

Revue : numéro spécial consacré à Bar-sur-Seine par **La Vie en Champagne** n° 192 (septembre 1970).

Journaux : - **Le Petit Courrier de Bar-sur-Seine** (janvier à décembre 1911)

- **L'Union Démocratique** des arrondissements de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine (16 mars 1911).

- **Le Monde Illustré** 25 mars - 8 avril - 15 avril - 22 avril 1911.

- **La Dépêche de l'Aube** (4 février 1927).

- **Le Petit Troyen** (19 au 22 décembre 1935).

- **Libération Champagne** des 4 - 5 - 6 - 7 - 8 avril 1961 : la grande Colère des Vignerons Aubois (Y. Lavoquer).

L'Est-Eclair des 23 et 24 février 1961 : la Révolte des Vignerons de l'Aube (A. Beury).

Roman retraçant l'atmosphère de l'époque et montrant l'action de Gaston CHEQ : **Orange sur les Ceps**, de Charles Marcuard (L'Amitié par le Livre, 1972).





Gaston CHEQ



BEL EN CHÉ LE SAINT DE BALNOT

C'était le gros curé de Balnot. Je t'ai raconté cette histoire. non ? Tu veux que je te la raconte ?

Il y avait, à Balnot, un gros curé. S'il était gros, c'est qu'il aimait à bien manger. Et sa réputation était d'être gourmand aussi bien pour le manger que pour le boire.

Enfin, paix à sa mémoire, il est mort.

Le presbytère de Balnot côtoie le ru, le ruisseau. Une année qu'il avait plu abondamment, on avait été obligé d'évacuer le saloir qui était dans la cave du curé, ce saloir où il conservait le cochon tué. Le ru avait débordé. Il avait inondé la cave du presbytère. Et le curé avait provisoirement porté son saloir dans la sacristie.

Après quelques jours, il s'aperçut que le salé, dans le saloir... descendait. D'abord vexé qu'on puisse ainsi lui voler ses provisions, et inquiet de voir disparaître les vivres qui satisfaisaient sa gourmandise, il décida de démasquer le voleur.

Un beau soir, il se cache entre l'armoire et la fenêtre de la sacristie, bien décidé à attendre celui qui lui dérobe son bien.

Ma foi, tellement il attend... qu'il s'endort.

C'est la nuit, naturellement.

Quand il se réveille, un grand feu brûle dans la cheminée. Les voleurs, devant l'âtre, tendent chacun un bâton au bout duquel grille un morceau de salé.

Le curé saisit alors le gourdin qu'il a placé à côté de lui. A moitié ensommeillé mais furieux, il se lève et crie :

— Vous allez voir ! Brigands... mon salé !...

Aussitôt il cogne. Au premier coup de bâton, un voleur s'effondre. Ou plutôt, l'un des « saints » de l'église que le vrai voleur avait descendus de leur niche et qu'il avait dressés devant la cheminée après y avoir allumé le feu.

Pauvre curé. Il reprend ses esprits et se demande comment remplacer cette statue qu'il a si bêtement fracassée. Peut-être que le berger communal... qui lui ressemble un peu... ?

Il s'en va trouver le berger, lui raconte sa mésaventure et lui dit : « Je n'ai guère le temps de me procurer un autre saint avant la grand-messe de dimanche. Si tu le veux, on t'habillera et tu feras le saint ».

Qui fut dit fut fait.

Le dimanche arrive. Le berger monte à la place du saint.

Timidement, le curé commence sa messe. Il n'est pas sûr du résultat et, quoique tout semble bien aller, il jette, de temps en temps, quelque regard inquiet sur son compère.

Tout se déroule normalement jusqu'à ce que le curé s'aperçoive que les bigottes, les assistants de la messe, se tournent de plus en plus vers le saint qu'ils voient bouger légèrement.

Loin de perdre son sang-froid, le curé s'écrit alors : « Miracle, mes frères ! ».

Alors, le berger qui était là-haut, de répondre : « Msiieur i' curé, y a pas plus d'miracle que d'miraclote, si vous m'lâchez pas descendre, je piche dans ma culotte ».

Conté par M.M. Crenilliers.

Les dragons à Bar-sur-Seine.



MATERIEL DE BATTAGE ET BATTEUSE A TRIPOT

De tous temps l'agriculteur s'est trouvé confronté au problème qui consistait à séparer le grain de la paille après la moisson, en abimant le moins possible l'un et l'autre et en récupérant la plus grande quantité possible de grain propre.

Dans les pays méditerranéens, cette opération appelée dépiquage était effectuée sur une plateforme de terre battue appelée aire de dépiquage. La paille contenant le grain était étendue en faible couche et ensuite piétinée par les hommes ou par les chevaux.

Le système fut perfectionné en plantant un poteau au centre de l'aire et en attachant sur ce poteau l'extrémité d'un rouleau en pierre dont l'autre extrémité était munie d'un axe en bois sur lequel était attelé un cheval qui faisait le tour de la plateforme en remorquant le rouleau. Des hommes munis de fourches en bois soulevaient la paille et la retournaient après chaque passage.

Dès que le grain avait quitté son support, il était ramassé après enlèvement de la paille et nettoyé dans de grands paniers d'osier ou de paille tressée appelés vans.

Il y a quelques années, on pouvait encore voir des aires de dépiquage dans quelques mas provençaux.

Il semble que ce procédé n'ait jamais été employé dans nos régions où l'on battait le grain sur l'aire de grange à l'aide de fléaux ou flas. Cet instrument se composait d'un manche en bois à l'extrémité duquel était fixée une billette articulée à l'aide d'une lanière de cuir. Le nettoyage du grain s'effectuait à l'aide du van tenu à deux mains, auquel on imprimait un mouvement giratoire qui avait pour résultat de séparer le grain de l'écorce ou menue-paille, par gravité.

Les premières machines à battre semblent être d'origine américaine. Elles consistaient en un bâti contenant un cylindre garni de dents qui passaient entre les dents d'un contre-batteur placé sur un « quart de tour » de rayon voisin du pourtour du cylindre. Une table placée à l'entrée recevait la paille qui portait le grain, elle était présentée en bout, les épis en avant ; d'où le nom de **batteuse en bout**. L'écartement entre le batteur et le contre-batteur était réglable. Le résultat était bon mais la paille ressortait partiellement hachée. Ces machines étaient actionnées à bras avec une ou deux manivelles ou à l'aide d'un manège à cheval. Le manège était composé d'un levier en bois, articulé à une extrémité sur un pivot fixé en terre, un engrenage à renvoi d'angle, solidaire du pivot, transmettait la rotation à une poulie ou un arbre à cardan. A l'autre extrémité du levier

était attelé un cheval ou autre animal de trait qui tournait en rond autour du pivot, d'où l'appellation manège.

Ce système de battage en bout ou en long a été longtemps employé dans certaines régions de France et il l'est encore dans les moissonneuses batteuses. Mais dans nos régions, il fut bientôt supplanté par le système dit de **battage en travers** dans lequel le batteur est beaucoup plus long, en général 1,60 mètres, et où le grain est présenté non en bout mais parallèlement au batteur.

Plusieurs constructeurs, dans l'Aube, se mirent à fabriquer ce matériel qui était en général à poste fixe dans la ferme et actionné par un manège, ou mobile sur quatre roues et actionné par une machine à vapeur. Ce dernier système était surtout utilisé par des entrepreneurs qui allaient de ferme en ferme avec leur personnel.

La batteuse individuelle, appelée aussi **battage, batterie ou battoire** selon les régions, se développa le jour où un constructeur eut l'idée d'associer le cheval à la machine pour former la **batteuse à tripot** dénommée **tripoteuse, tripotio ou trépigieuse**. Il semble que cette invention prit naissance à Bar-sur-Aube où les premières machines auraient été construites par Harter et Lambert.

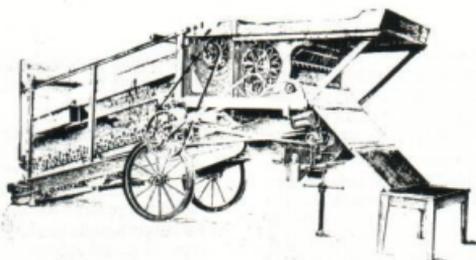
La **batteuse à tripot** se composait essentiellement de deux grandes poutres en chêne ou en sapin appelées **gîtes**, reposant sur un essieu muni de deux roues. Sur ces poutres se trouvait, d'une part le tripot qui était la partie motrice et, d'autre part, la batteuse proprement dite. Une limonière amovible permettait d'atteler un cheval pour déplacer la machine.

L'essieu n'était pas exactement au centre des gîtes ; les extrémités de la partie la plus longue reposaient à terre et recevaient le tripot. Celui-ci était constitué par un couloir solidement planché de chaque côté et dont le fond incliné recevait une chaîne sans fin composée de plots en bois dur reliés entre eux par des charnières dont les axes portaient chacun une roue en fonte à chaque extrémité.

Cette sorte de chenille roulante pouvait se déplacer sur des rails en cornières tandis que sa partie supérieure entraînait des roues à crans clavetés sur un arbre transversal. Un système de réglage des cornières permettait de rattraper le jeu dû à l'usure des articulations.

Les plots pouvaient constituer une surface plane ou être inclinés par rapport les uns aux autres, de façon à former de légères marches d'escalier. Ils étaient alors dits **en escalier** ou

*Nouveau modèle
perfectionné*



*Légèreté de traction
incomparable*

TRIPOTEUSE à 1 et 2 chevaux

en demi-escalier. Le pied du cheval était plus d'aplomb sur les marches d'escalier mais il fallait qu'il s'habitue à l'écartement de ces marches.

Pour éviter l'usure des plots, on les recouvrait de planches épaisses en saule ou mieux encore, de tapis confectionnés avec d'anciens câbles de mine en fibre, imputrescibles et goudronnés.

Sur l'arbre moteur était claveté un grand engrenage en fonte qui entraînait un plus petit, claveté sur un arbre intermédiaire, dont l'autre extrémité portait une grande poulie en fonte. Sur cette poulie venait frotter un patin en bois commandé par un levier à portée de la main de l'engrenneur.

A l'extrémité du couloir contenant le tapis roulant, se trouvait une porte qui se rabattait pour former une rampe d'accès. Elle était relevée dès que le cheval avait gagné sa place. Une auge située à la partie supérieure contenait une ration d'avoine pour encourager le cheval à monter sur le tapis roulant.

Le frein était serré au moment où on engageait le cheval, on le desserrait progressivement pour la mise en route, on le serrait pour obtenir l'arrêt.

La vitesse de rotation de la machine était réglée en fonction du travail et du poids du cheval. Ce réglage étant obtenu par l'inclinaison des gîtes que l'on calait plus ou moins à leur extrémité.

Certains matériels de battage étaient munis de tripots à deux chevaux.

La batteuse proprement dite était constituée par un bâti en bois construit à la partie supérieure des gîtes. Ce bâti contenait le **batteur** comprenant un arbre sur lequel étaient clavetées trois ou quatre roues qui servaient de support aux **battes** au nombre de six ou huit, faites de règles en bois dur, charme ou hêtre renforcées par un fer plat vissé à l'avant qui formait la partie travaillante. D'autres étaient garnies de cornières cannelées ou striées. Un constructeur meusien, les Ets Maupois à Triaucourt reliait les battes avec des fils de fer rigides placés en biais qui avaient pour effet de frayer les épis pour mieux en sortir le grain.

La longueur du batteur était en général de 1,60 m, son diamètre variait de 0,40 à 0,60 m, selon les constructeurs. Il était commandé par poulie à courroie plate, en cuir, entraînée par la grande poulie motrice à la vitesse de 600 à 800 tours par minute. Son arbre tournait dans les paliers lisses ou mieux sur des roulements à billes composés d'un moyeu en acier trempé et deux demi-coquilles contenant les billes. Certains constructeurs, comme Dupuis à Montier-en-Der, montaient le batteur sur des supports en fonte articulés appelés **régulateurs**, qui se soulevaient au passage d'une poignée de paille trop abondante.

Le **contre-batteur** appelé aussi **chaudière** ou **sous-batteur** enveloppait le batteur sur un quart de tour environ. Il était formé par deux



fers plats cintrés sur chant, reliés entre eux par des contre-battes en fer plat sur chant. Ces contre-battes étaient percées d'une série de trous dans lesquels passaient des fils de fer qui formaient ainsi une grille rigide. L'entrée du contre-batteur s'évasait légèrement et se terminait par une tôle formant entonnoir.

Le batteur devait être parfaitement arrondi et équilibré et le contre-batteur parfaitement rectiligne, car l'écart entre les deux représentait seulement la grosseur d'un grain de blé debout et ils ne devaient jamais se toucher. Un batteur trop écarté laissait le grain dans la paille ; trop serré, il laissait passer le grain.

Au-dessus du batteur se trouvait la table qui recevait les gerbes de grain. L'engrenneur qui se tenait debout sur une planche placée sur le côté démêlait la paille de la gerbe dont le lien avait été enlevé par un aide monté sur la table. Il devait introduire le grain régulièrement car, de la qualité de son travail, dépendait le rendement de la machine.

La paille sortant du batteur tombait sur des secoueurs formés d'éléments articulés sur un vilbrequin qui, par des mouvements alternatifs faisaient tomber le grain qu'elle contenait et l'entraînaient vers la sortie. Dans le système Dupuis, la paille tombait sur une claie vibrante et était entraînée par une roue à palettes garnies de dents appelée **tire-paille**. Ce système avait l'avantage de bien aligner les pailles.

Sous le batteur et les secoueurs, se trouvait une grande trémie en bois ou en tôle qui re-

cueillait les grains mélangés aux impuretés. A sa sortie, ceux-ci tombaient dans un **tarare** ou van constitué par un bâti oscillant contenant des grilles en fil de fer de grosseurs différentes. Ces grilles étaient parcourues par un courant d'air provoqué par une roue à palettes.

Les menues-pailles et matières légères étaient chassées par le courant d'air. Les grosses impuretés qui ne passaient pas au travers des grilles les rejoignaient, tandis que les grains non décortiqués ou **otons** étaient séparés des grains propres. Les petites graines étaient éliminées par une grille plus fine.

Les grains propres et les **otons** tombaient dans des sacs de jute. Les sacs pleins étaient montés à dos d'homme et répandus sur un **grenier à grain**. Les **otons** repassaient à nouveau dans la batteuse. La paille se trouvait rassemblée sur une table de liage d'où les **botteleurs** la prenaient pour la lier.

Le bottelage se faisait avec des liens de paille ou avec des ficelles de lieuse récupérées sur les gerbes. Des aiguilles de bottelage ou des presses à levier en bois ou en fer, facilitaient le travail.

Les batteuses à tripot n'avaient qu'un rendement très réduit, (une dizaine de quintaux par jour environ) et un cheval ne pouvait travailler longtemps dans le tripot sans avoir à se reposer. Aussi les battages qui se faisaient en famille ou entre voisins, duraient une partie de l'hiver.

Puits en bouteille

Les puits dont le croquis figure p. 62-13 de notre Revue, nous avait été signalé par M. Etienne de Foulain. (-H.M.)

Certains de nos correspondants nous ont affirmé qu'il n'était pas possible qu'une telle sorte de puits existe.

Or, M. Toussaint nous signale qu'il en connaît un (à fond plus plat) à Saint-André-les-Vergers. (-A)

Ce qui nous vient de l'Ardenne

« Votre pain est savoureux. Je l'ai envoyé tout chaud pour la documentation d'un ami belge qui prépare une étude sur ce noble aliment... Quelle poésie de la vie quotidienne s'exhale de toutes ces recherches !

Petit-fils de boulanger, j'ai particulièrement apprécié les souvenirs de la petite fille dont la chambre était contiguë au fournil ». F. Brichot.

Le cognot

« Voilà quelques précisions sur les cognots (-A) vers 1900. Je cite mon grand-père, M. Georges Cousin.

Les Noël's d'autrefois étaient très beaux. Les enfants se réjouissaient de l'approche huit jours avant. Les boulangers distribuaient des cognots. C'étaient les étrennes du boulanger. C'était un petit pain de fantaisie en somme, et, à chaque extrémité du petit pain, il y avait une boule. Il y avait un cognot par personne pour chaque famille. S'il y avait deux enfants avec le père et la mère, cela faisait quatre cognots. Plus un échaudé (du pain avec un peu de levain). Quand la pâte était faite, c'était jeté dans un baquet rempli d'eau. Le boulanger mettait ensuite au four la petite languette de pâte et elle renflait d'une façon formidable. D'une méchante languette grosse comme deux bouts de doigt, elle devenait comme le poing. C'était un peu feuilleté mais sans beaucoup de saveur. C'était fade : ni salé, ni sucré. Celui qui ne voulait ni cognot ni échaudé prenait des quartiers, baguettes à la croûte épaisse et rassie. Les quartiers servaient en général à tremper la soupe.

La distribution commençait le 24 décembre à 16 heures jusqu'au moment de la messe de minuit. Le lendemain, il n'y en avait plus.

J.-M. Corbet

A Bar-sur-Aube (-A) les ménagères confectionnaient, pour Noël, des gâteaux représentant la figure d'un enfant. C'était en souvenir de l'enfant Jésus. On les nommait cognot ou cuigneux. (Dans une lettre de M. Maurice Rousseau).

A Vertus (-M.), les caigneux avaient la même forme que ceux de Montier-en-Der « Deux croissants accolés (V. FOLK CH. 63-26). On les distribuait à Noël.

Une erreur

Nous avons réclamé le montant de l'abonnement à ceux dont nous pensions qu'il ne l'avaient pas réglé.

Or, c'est à tort que nous avons réclamé pour deux d'entre eux.

Qu'ils veillent bien nous en excuser. (Nous avons omis de reprendre l'un des bordereaux que nous envoyions régulièrement les C.C.P.)

Le pain

« A propos des expressions autour du pain, on dit à Nouzonville (-Ard.) : **C'est de la galette pareille au pain.**

1) au sens propre : dans les années de misère, on fait des pauvres galettes avec de la pâte à pain à peine enrichie.

2) au sens figuré : pour renvoyer dos à dos deux personnes. L'expression est nettement péjorative.

On dit aussi « **Mette sa pain à ses pis** ». Mettre son pain à ses pieds : Perdre, par sa faute, une situation avantageuse.

A Linchamps (Ard.) le **bouc vert** qui logeait dans un trou de la colline est entré dans l'église pendant la messe et a emporté le pain bénit - l'était-il déjà ? - sur ses cornes. J. Clerc

Compliments

« Le n° 63 consacré au Pain est d'une parfaite réussite et vous en recevrez certainement de nombreuses félicitations. Permettez-moi d'y joindre les miennes.

On reste confondu devant une telle richesse de détails poussés à l'extrême. » M. Tranchandon.

Tous les éléments de ce bulletin sur le Pain nous ont été communiqués par l'ensemble de nos correspondants. C'est vraiment grâce à eux que nous avons pu réunir cette abondante documentation.

Un rappel qui nous donne l'occasion de remercier trois photographes dont nous avons omis de citer les noms dans ce n° 63.

Ce sont MM. Dubois de Soulaives (63-10-13), P. Brigandat de Channes (63-14) et G. Mordin de Montier-en-Der (63-8)



Porte-mouchoirs

M. Toussaint, de Fresnoy-le-Château (-A), nous a présenté des porte-mouchoirs, autrefois confectionnés et utilisés à Romilly-sur-Seine (-A).

Imaginez une sorte de porte-livre, en tissu très souple, doublé, et qu'on pouvait fermer par deux tresses, à lier sur le côté.

Ces porte-mouchoirs sont bordés d'un cordonnet. L'un des coins est replié sur lui-même comme pour laisser apercevoir les mouchoirs qu'on y enferme. Ils sont décorés de fleurs peintes à la main.

Qui nous renseignera sur de tels articles de lingerie ?

Avant de comprendre

Quand elle était enfant, Mlle Chollot s'étonnait que sa maman la traite de **propre à guère**. Elle ne voyait pas comment on pouvait la soupçonner ainsi d'intentions belliqueuses. Elle était loin de vouloir « la guerre ».

Comme Mlle Chollot, je m'interrogeais aussi, autrefois, sur le sens de l'inscription (FOLK CH. 35-20) qui interdisait la mendicité dans le département. Je supposais que cette plaque de fonte avait été apposée à l'entrée du village par la gendarmerie et je comprenais fort mal que les agents de la force publique s'interdisent à eux-mêmes de distribuer des « amendes ».

C'est aussi, je crois, l'inspecteur général Cressot qui se demandait ce que pouvait être cet agneau « cangelu » dont parle La Fontaine qu'il imaginait rose, dodu et frisé. « Il était, quand j'eus, de grosseur raisonnable ». (Pierrette et le pot au lait).

Interrogations ingénues du premier âge.

Fer forgé

« De M. Tranchandon », « Au cas où une étude serait entreprise par la Safac sur le travail artisanal du fer ouvré, je joins une photographie d'un hérisson de la grille du château de la Mothe de Marcilly-le-Hayer. Il y en a d'autres en Champagne ».

Qui ! C'était le temps où on entourait volontiers les propriétés de fossés profonds et de hauts murs. Différents - accessoires - devaient aider à la protection des lieux : lessons de bouteilles scellées sur le haut des murs ou hérissons agréablement forgés comme celui dont M. Tranchandon nous communique la photo.

Le cinéma entre 1896 et 1900

M. Ch. Grenon qui a étudié « Les débuts du cinéma dans le Centre-Ouest » a beaucoup apprécié l'étude de M. Puissant relative à la publicité en 1900.

Et il approuve la suggestion de celui-ci qui souhaiterait que soit entreprise une recherche sur les débuts du cinéma dans l'Aube. « Il serait surprenant, dit-il, que Troyes n'ait pas découvert le cinéma avant 1900. La meilleure façon de s'en assurer consisterait à compiler méthodiquement les journaux locaux du temps ».

Encore un sujet dont notre Revue ne peut se désintéresser.

Le jeu de l'arc

M. Tranchandon nous écrit : « Tous mes compliments pour cette étude très intéressante. Monsieur Follard tire tête nue (p. 11) en contravention avec l'article 15 ; alors que M. Lemoine, lui, a un bien joli chapeau, son chapeau de marié peut-être ?

De M. Rochfeld. « Suite à notre conversation, samedi 19 mai, à l'inauguration de l'exposition « Les Archers », j'attire votre attention sur un détail photographique paru dans le n° 64 de FOLKLORE DE CHAMPAGNE.

S'il se dégage de la lecture des textes que les archers sont des traditionalistes de longue date, il m'est apparu intéressant de noter leur attachement à la compagnie. M. Follard que l'on voit page 64-11 est, de nos jours, président d'honneur des archers de Diana-Sport. Le jeune archer que l'on voit sur la photo, au bas de cette même page, à gauche de M. Follard, est M. Ramon Robert, le même qui, en catégorie vétérans, figure page 64-14, de dos, en haut, puis de face, en dessous, à gauche (avec le bonnet aux couleurs de la cible)... quelques 19 ans après.

L'excellence de votre revue méritait bien que ce « détail » vous fût signalé afin de vous marquer l'intérêt que ce numéro réédité a suscité parmi le monde des archers ».

Ce n'est peut-être pas un « détail » et nous remercions M. Rochfeld de nous avoir redit cet aspect du jeu de l'arc sur lequel nous n'avons peut-être pas suffisamment insisté. Sur cet attachement qui porte un si joli nom : la fidélité.

Ne remettez pas à demain

Avez-vous quelque réflexion qui vous est venue à la lecture de ce numéro ? N'hésitez pas à nous la communiquer. Elle peut très certainement intéresser nos lecteurs, enrichir et compléter notre information.

En style télégraphique ou comme vous l'entendez. Faites-nous part de vos sentiments. C'est ainsi qu'avancent nos recherches.

Interruption d'abonnement

Nos moyens (modestes) et le prix (élevé) de l'édition ne nous permettent pas d'assurer le service de la Revue à ceux qui n'ont pas acquitté leur cotisation pour l'année en cours.

Que nos amis négligents nous excusent et qu'ils acceptent de régulariser leur situation vis à vis de notre trésorerie. Ils recevront, par retour, les bulletins qu'ils ont manqués.

Qu'ils sachent bien que les frais d'impression de notre bulletin sont élevés, ainsi que les frais d'envoi (surtout s'il s'agit d'une expédition faite « hors contingent habituel »).

Sonnerie pour un décès

« On ne sonne plus aujourd'hui, pour un mort, qu'à l'heure de la cérémonie.

Autrefois, on sonnait la veille et même l'avant-veille, nous dit Mlle Chollet, de Courteron (-A). Quand j'étais encore fillette, je voyais mon père sortir au premier coup de sonnerie. Et, lorsqu'il rentrait, annonçant - C'est un homme qui vient de mourir, ou... c'est une femme, je me sentais pleine d'admiration pour ce père à qui l'on ne pouvait rien cacher. Etait-il devin pour comprendre ainsi le chant des cloches ? Je n'osais lui demander son secret.

Je n'ai compris que bien plus tard. C'était le nombre de « laisses » qu'avait comptées mon père : trois pour les hommes, deux pour les femmes.

Le pain

On dit de quelqu'un qu'il est **enfié du vent de la maie** quand il est gras et bien portant. C'est le signe qu'il mange abondamment sinon trop. (Courteron)

Maisons Paysannes de France

L'Hôtel de Mauroy a servi de cadre à une réunion sur la restauration des maisons traditionnelles de Champagne ; réunion organisée par l'Association Maisons Paysannes de France.

Nombreuses sont, en effet, les personnes qui restaurent en Champagne et certaines erreurs sont à éviter ; c'est pourquoi cette association prodigue, en quelque sorte, ses conseils aux candidats à la restauration.

Car nos vieilles maisons rurales sont belles, et avant de construire des maisons neuves en lotissement ou ailleurs, ne serait-il pas nécessaire de donner la priorité à la restauration, à obliger cette restauration, à l'achat, à la location de ces bâtiments du temps passé qui se meurent doucement mais sûrement.

Nous devons sortir de l'abandon ce legs de nos anciens, cela fait partie de notre patrimoine, au même titre que les châteaux et les églises.

Il faut empêcher leur démolition, instituer et rendre obligatoire la demande du « Permis de démolition » et, en conclusion, protéger tout l'environnement naturel des sites occasionnés par ces anciennes constructions. Ne détruisons pas l'harmonie de nos villages, notre mission est de la protéger et de la transmettre aux générations futures.

C'est en quelque sorte le vœu de Maisons Paysannes de France !

Rappelons qu'un petit ouvrage sur la restauration des maisons à pans de bois est en vente contre 10 F en timbre à l'adresse ci-dessous :

Monsieur Fernand CHAMPLON

CRENEY 10150 PONT SAINTE MARIE

Champenois de 1911

Les grands-parents maternels de Mlle Chollet (mère née en 1867) se louaient pour le moisson en Brie, au cours du mois d'août. Ils n'avaient plus de travail dans les vignes pendant ce mois car, à l'époque, on ne traitait pas la vigne.

Ils allaient en Brie à pied. Dans une besace, ils emportaient du pain et de l'ail. C'est dans les granges qu'ils couchaient, au hasard de la route.

Le maire de Courteron leur fournissait un laissez-passer :

Laissez-passer Jacques Debré
de Courteron (Champagne)...

Ce certificat attestait d'autre part, que le porteur était probe et honnête.

Il dort dans les archives de la Justice. Il a été, en effet, produit lors des événements de 1911, pour justifier l'appartenance du village à la Champagne, pour appuyer les demandes faites en faveur de la délimitation.



STAGE, EXPO LA SEMAINE DE L'ARCHERIE DANS LE BARSURABOIS

organisée par la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs de l'Aube, avec le concours de la S.A.F.A.C. et de la Compagnie d'Arc Diana-Sport



FOLKLORE DE CHAMPAGNE n° 67

ERRATA

- Page 5**, col. 2, avant-dernière ligne, lire :
Ces chiffres permettent, en outre de faire **4** constatations...
- Page 14**, col. 1, dernier paragraphe, lire :
Très vite la Ligue se structure. Elle est **composée de 2 Comités Centraux, l'un à Bar-sur-Aube, l'autre à Bar-sur-Seine, reposant sur des Comités locaux organisés dans chaque commune viticole.**
- Page 15**, col. 2, ligne 17, lire :
... selon **l'expression même** d'un texte d'appel...
- Page 24**, col. 1. Replacer les 13^e et 14^e lignes :
« Refus des maires de siéger dans les conseils de révision », **après** l'article du Petit Courrier.
- Page 29**. La légende :
La foule des vignerons se masse dans la cour de la Sous-Préfecture...
concerne la photo de droite.
- Page 36**, col. 1. Intercaler entre les lignes 28 et 29 :
... la solution **bâtarde, précédemment proposée et met en parallèle les avantages de la réintégration pure et simple...**
- Page 39**, col. 1, ligne 35, lire :
... c'est 42 **Conseils Municipaux** qui...
- Page 41**, col. 2, ligne 13, lire :
Dans le **Barsuraubois**...
- Page 42**, col. 2, ligne 6, lire :
De 1911 à **1913**, le projet...
- Page 46**, col. 1, note 12.
Voir l'article de « L'Union démocratique » p. 12.

travers les âges. La position historique de la sage-femme jusqu'à l'époque contemporaine » (p. 20 à 25).
Prochain article : « Sainte-Marguerite protectrice des femmes en couches ».

inspiré.

A moins encore que nous n'ayons vu, dans tel paragraphe, une incitation à une nouvelle recherche en notre région de (Champagne).

1979

iers = (1907-

quet, instru-
le à tricoter.

itrier »,
ende).

rière d'Exou-
age à cette
re mobilisé,
chaque jour.
conclut : « A
foto. Celle...

, des arts et
nt. (p. 5)

tion de :
s de Picar-
assonne).

in de Liège
chain bulle-

ossible de
ations que

fait l'amitié
s exposés
i, archéolo-

articles qui
s lecteurs.
ullièrement

Maisons paysannes de France

Issy-les-Moulineaux - N° 1 - 1979

Dans ce premier bulletin de l'année, la rédaction aborde, sans vain préambule, le problème des maisons nouvelles dans nos campagnes.

Tout le monde n'a pas la chance de posséder une vieille demeure à restaurer. Comment - construire - sa maison. Le débat est ouvert par M.P.F.

Ethnologia

Limoges - Printemps 1978

A lire et à relire, l'éditorial de Maurice Robert : « Ethnologie-Ecologie ». Considérations ethnologiques, dont on voudrait citer bien des passages si on ne craignait de trahir la pensée de l'auteur.

Citons néanmoins :

« La défense - nécessaire - du cadre de vie social... est un combat lucide qui exclut les regrets passés mais prend en charge les acquis de la civilisation traditionnelle comme de la technologie de pointe (p.18) ».

« S'il s'agit de limiter la croissance, c'est dans la course au profit, non dans la satisfaction des besoins individuels (p. 18) ».

« Une rupture d'équilibre bio-culturel exige une intervention urgente ; or, nous assistons à une détérioration accélérée des équilibres fondamentaux pour le plus grand mal de l'individu et des groupes (p. 21) ».

« C'est l'homme vivant dans son milieu, avec la forêt et les étourneaux et les techniques, avec les autres hommes, leurs cultures et leur histoire, leurs sols et leurs maisons, que prend en charge l'ethnologie ».

Pays de Bourgogne

Dijon 2^{ème} trimestre 1979

A. Colombet. « Le thème des trois Maries en Bourgogne ». L'auteur a entrepris de nous faire connaître la représentation, en Bourgogne, des trois Maries qui, selon la légende, seraient filles de Sainte Anne. Outre la Vierge, Marie Cléophas qui passait pour être la mère de Jacques le Mineur, Simon, Jude et Joseph le Juste. La troisième, Marie Salomé aurait été celle de Jacques le Majeur et Jean l'évangéliste.

Par d'habiles renvois à des notes bien précises, M. Colombet nous laisse en quelque sorte « jongler » avec les attributs des apôtres. Ces bâton, équerre, compas... qu'on prête à Jude, Simon... Et dans lesquels, on aurait, sans l'auteur, de la peine à s'y retrouver.

Le coin-coin

Chauceur - Mars 1979

Premier article de Mme Coulon-Arpin. « La sage-femme à travers les âges. La position historique de la sage-femme jusqu'à l'époque contemporaine » (p. 20 à 25).

Prochain article : « Sainte-Marguerite protectrice des femmes en couches ».

Aguaine

Grandjean 17350 Saint-Savinien - Mars-Avril 1979

Dr Lesenne. « Un étudiant en médecine à Poitiers » (1907-1909).

Suzanne Proust. « L'africquet ». En réalité : affiquet, instrument de bois tourné destiné à soutenir une aiguille à tricoter.

Raymond Texier. « Les contes de mensonge ».

Jean Loïc Le Quellec. « Ferdinand Morin, ménétier ».

Jacques Duguet. « La croix Dandonneau » (légende).

Armand Georget. « La légende des fadets ».

Mlle Léau. « Le repasseur de couteaux ».

Dans une anecdote « La vaillante petite boulangère d'Exoudun », Marjan conte comment on rendit hommage à cette jeune fille qui, en 1915, prit la place de son père mobilisé, pétrissant et cuisant une moyenne de 160 pains chaque jour.

On parla d'elle dans les journaux. Et l'auteur conclut : « A noter que la revue illustrait l'article d'une belle photo. Celle... du préfet de l'époque ».

Les cahiers

Maison de la Culture de Reims - Juin 1979.

Dû le problème de la conservation du patrimoine, des arts et traditions populaires, est évoqué très objectivement. (p. 5)

Nous avons reçu et accusons réception de :

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie (Amiens).

Folklore, revue d'ethnographie méridionale (Carcassonne).

Evocations (Crémieu).

Et trois tirés à part que nous a adressé M. R. Pinon de Liège (Belgique). Nous en rendrons compte dans un prochain bulletin.

Notes de lectures

Précisons à nouveau qu'il ne nous est guère possible de présenter un compte rendu exhaustif des publications que nous recevons.

D'autant que beaucoup des bulletins qu'on nous fait l'amitié de nous envoyer accueillent non seulement des exposés ethnographiques mais aussi des études historiques, archéologiques et parfois littéraires.

Nous nous bornons simplement à signaler les articles qui sont susceptibles d'intéresser l'un ou l'autre de nos lecteurs.

A moins qu'un fait signalé ne nous ait particulièrement inspiré.

A moins encore que nous n'ayons vu, dans tel paragraphe, une incitation à une nouvelle recherche en notre région de (Champagne).

OU LA
MORT

Nous

